



PROCES-VERBAUX OFFICIELS DU CONSEIL GENERAL

SEANCE DU MERCREDI 20 MARS 2024
A 19H45, A LA SALLE DU CONSEIL GÉNÉRAL

27^e séance

Présidence : M. Chopard François (PLR).

Membres présents (35 membres, avec le président) : Mmes et MM. Aubert Nicolas (PLR), Baba Cyprien (POP), Blanchard Lobsang (POP), Bologna Vivian (POP), Buirette William (PLR), Debets Anne-Lise (POP), De la Reussille Théo (POP), Dubois Gaëtan (PLR), Dupraz Céline (POP), Erard Caroline (Les Verts), Eymann Joëlle (PS), Frutschi Lancaster Anne-Catherine (PS), Hösli Priscille (Les Verts), Hügli André (POP), Hügli Stéphanie (POP), Jequier Jean-Philippe (PLR), Jequier Michel (PLR), Krattinger Rotzer Nicole (POP), Krebs Alain (PLR), Pulfer Gérard (PLR), Renk Hans-Peter (POP), Rosselet Michel (PLR), Santschi Gérard (PS), Schaffner Corinne (PLR), Schaffner François (PLR), Sieber Martine (PS), Spahr Peter (PLR), Tissot Cyril (Les Verts), Vermot Romain (Les Verts), Von Allmen Evelyne (PLR), Wurz Pascal (PS), Zaslowski Suzanne (POP), Zbinden Philippe (PLR), Zurbuchen Michel (PLR).

Membres excusés (6 membres) : Mme et MM. Galvani Joël (Les Verts), Galvani Ornella (Les Verts), Reichen Stéphane (PS), Rotzer Jean-Marie (POP), Surdez Pierre (PLR), Von Allmen Valentin (PLR).

Conseil communal :

Mme Favre Sarah (PLR), présidente, M. Berly Michaël (POP), vice-président, MM. Dupraz Cédric (POP), Rouault Philippe (Les Verts) et von Allmen Anthony (PLR), membres.

M. François Chopard, président : Je vous informe que le Bureau s'est réuni à 19h20 et a approuvé deux procès-verbaux sans modifications : le procès-verbal de la séance du Conseil général du 23 novembre 2023, ainsi que le procès-verbal de la séance du 14 décembre 2023. Je remercie la Chancellerie pour la rédaction des PV.

La Chancellerie m'a transmis un courriel du 29 février, de M. Didier Pellaton, dont je vous donne lecture :

Aux autorités communales,

En passant ce jour devant le bureau communal, ainsi que devant le collège et la place du village des Brenets, je constate que, pour la deuxième année consécutive, les drapeaux officiels pour la fête de l'indépendance neuchâteloise, le 1^{er} Mars, n'ont malheureusement pas été installés.

Je remarque avec tristesse que notre village est laissé-pour-compte depuis la fusion. J'espère que pour les années futures, ce problème sera résolu. Même constat sur la pose

DU 20 MARS 2024

des drapeaux durant le reste de l'année : Fête de la Jeunesse, 1^{er} Août, etc. A votre disposition si besoin de plus amples détails, je vous remercie par avance de bien vouloir lire ce message lors du prochain Conseil général. Avec mes meilleures salutations.

M. Michaël Berly, directeur du Dicastère des Espaces Publics, de l'Education et des Sports (DEPES) : Je donne volontiers une réponse au Conseil général concernant ce courriel. Il s'agit effectivement d'un oubli. Il faut savoir qu'au Locle, ce sont les concierges qui placent ces drapeaux, et que pour le bâtiment communal des Brenets, il faut un camion-grue, donc l'appui de la Voirie. Ce sera fait l'année prochaine.

Par contre, concernant le pavoisement le long de la Grand'Rue et de la Place du Marché, il est important de dire que, tenant compte de la réfection actuelle de la route, nous n'allons plus remettre les drapeaux le long de cette route, notamment pour la Fête de la Jeunesse. Nous ne le faisons plus au Locle. Aussi, comme au Locle, nous continuerons de pavoiser le bâtiment communal des Brenets, mais ce sera tout.

Ordre du jour

4. **RAPPORT DU CONSEIL COMMUNAL**

24-4602 concernant l'inscription d'une subvention pérenne de CHF 100'000.- en faveur de l'exomusée et le classement d'un postulat.

9. **MOTION**

24-901 De M. Alain Krebs et Mmes Evelyne Von Allmen, Corinne Schaffner, MM. Gaëtan Dubois, Philippe Zbinden, Michel Zurbuchen, Peter Spahr, Michel Jequier, Jean-Philippe Jequier, William Buirette, François Chopard, Gérard Pulfer, François Schaffner, Valentin Von Allmen, Pierre Surdez, Michel Rosselet, Nicolas Aubert (PLR): « **Centrale solaire des Granges, utopie ou réel potentiel énergétique ?** »

Sans vouloir refaire un historique complet du projet de tunnel de contournement du Locle, on peut tout de même en rappeler quelques étapes :

- 2008 : Le Canton de Neuchâtel finance la réalisation d'une étude de faisabilité.
- 2010 : Le projet définitif établi en collaboration avec la Ville du Locle et l'OFROU est mis à l'enquête publique.
- 2017 : La population suisse accepte à 62 % la création du Fonds pour les routes nationales et le trafic d'agglomération (FORTA) et le Conseil fédéral priorise le projet de contournement du Locle.
- 2020 : Le projet de contournement du Locle est officiellement repris par l'OFROU. La route principale H20 qui relie Neuchâtel au Locle devient ainsi la route nationale A20.
- 2021 : Le projet atteint son aboutissement et les travaux préparatoires commencent.

Depuis 2008, date de l'étude de la faisabilité de ce tunnel, beaucoup de choses ont changé, notamment du point de vue climatique et énergétique.

Si, à l'époque, on se doutait bien qu'il faudrait un jour introduire des mesures pour limiter notre consommation d'énergie et, plus particulièrement, celle d'électricité, peu de monde imaginait que cela serait le cas si rapidement.

Ce point n'a donc probablement pas été intégré dans l'élaboration initiale de ce projet, tout comme la situation géologique délicate de la carrière des Granges, qui, rappelons-le, s'est effondrée d'elle-même en octobre 2017.

Depuis, les moyens de production d'énergie renouvelable, et particulièrement d'énergie photovoltaïque, ont fortement progressé d'un point de vue technique tout en voyant leurs coûts nettement diminuer.

Si utiliser les murs de la carrière n'était probablement pas envisageable tant techniquement qu'économiquement il y a quelques années, ceci pourrait peut-être ne plus être le cas avec la situation qui prévaudra à la fin du chantier. Quel sera le coût du kWh en 2030 ou après 2040, et quelle sera l'autonomie électrique de notre fournisseur Viteos ?

Avec les travaux de sécurisation rendus nécessaires pour la carrière des Granges, c'est une surface de parois pouvant potentiellement accueillir des panneaux solaires

qui s'est considérablement agrandie et qui sera beaucoup plus sûre, rendant, à l'avenir, les risques d'éboulement – espérons-le – inexistants.

Quelques relevés effectués sur le SITN (Géoportail du système d'information du territoire neuchâtelois) permettent de voir que la longueur de la ligne de crête de la carrière est passée d'environ 200 m à 300 m, et que son altitude a augmenté de près de 20 m.



Figure 1 Carrière des Granges 2023



Figure 2 Carrière des Granges 2022

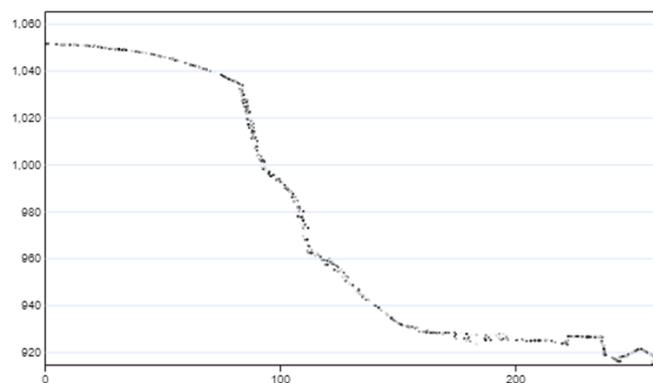


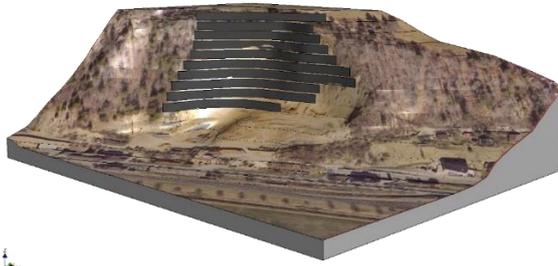
Figure 3 Altimétrie profil 2022

Une étude très rudimentaire basée sur l'hypothèse de rangées de panneaux solaires disposés selon les courbes de niveaux de l'ancienne carrière (10 m d'intervalle) permet d'estimer une surface théoriquement disponible pouvant osciller entre 15'000 et 20'000 m². A titre de comparaison, l'installation sur le toit du Pôle technique du CPNE ne fait « que » 2'000 m².

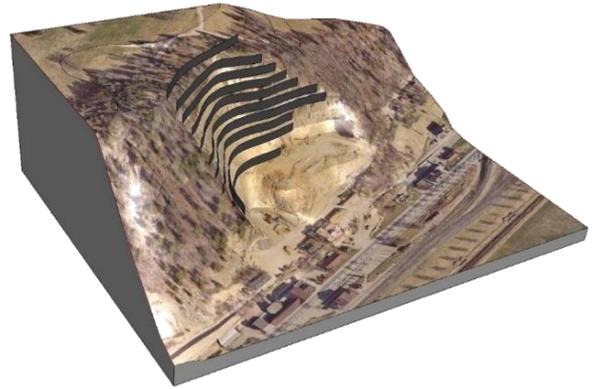
Cette surface pourrait nettement augmenter avec la nouvelle topographie de la carrière, mais il est difficile de l'évaluer sans savoir actuellement à quoi elle ressemblera.

Une disposition quasi verticale de ces panneaux permettrait d'avoir un bon rendement en hiver, période où les besoins énergétiques sont justement importants, et rendrait la production d'électricité indépendante d'une éventuelle couche de neige.

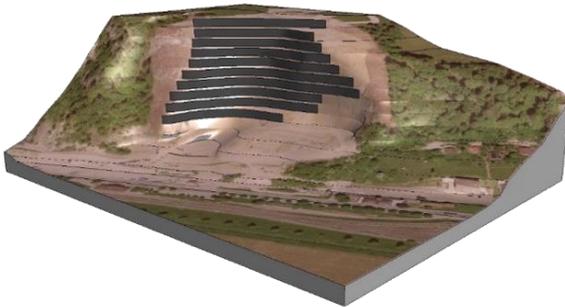
Les grandes installations réalisées jusqu'ici dans notre ville ont généralement des panneaux posés quasi à plat, et ne produisent rien ou presque rien – même lors des superbes jours ensoleillés qui font la beauté de nos hivers – s'ils sont recouverts de quelques millimètres de neige ou de glace.



*Figure 4
Centrale solaire sur ancienne carrière
(vue approximativement depuis le ch. des Carabiniers)
(Infographie rudimentaire)*



*Figure 5
Rangées de panneaux selon courbes de niveau de
l'ancienne carrière
(vue d'avion)*



*Figure 6
Comparaison avec nouvelle carrière
(vue approximativement depuis le ch. des Carabiniers)*



*Figure 7
Comparaison implantation figure 5 sur nouvelle carrière
(vue d'avion)*



Figure 8 Murs utilisables au haut de la nouvelle carrière (04.02.2024)

En plus de l'apport énergétique de cette installation, il faut aussi y voir le côté renforçant notre attractivité vis-à-vis de l'extérieur (nouveaux habitants, image, tourisme).

Le Locle démontrerait ainsi qu'il est résolument tourné vers le futur, avec la volonté de permettre un approvisionnement énergétique responsable et de proximité, tout en ayant des références au passé, avec la proximité des Moulins du Col-des-Roches, une des premières sources d'énergie « technologique ».

Un tel projet dépasse, bien entendu, les compétences communales, tant financières qu'en ressources d'ingénierie, et les divers intervenants potentiels (OFROU, Etat de Neuchâtel, Viteos, etc.) n'ont peut-être jamais pensé à intégrer une telle centrale dans et autour de cette carrière.

Par cette motion, le groupe PLR demande au Conseil communal d'entreprendre des démarches, notamment avec les intervenants mentionnés précédemment, pour définir si un projet de centrale photovoltaïque intégré à la carrière des Granges est utopique ou s'il a réellement un potentiel, tant du point de vue énergétique que du point de vue de sa rentabilité.

6. INTERPELLATION

24-603 de M. Vivian Bologna et Mme Céline Dupraz (POP) : « **La Commune peut-elle proposer une bonne solution au FC Ticino ?** »

La presse s'est fait l'écho du déménagement prochain du FC Ticino du Stade des Marais. Ce déménagement suscite de nombreuses questions :

1. A-t-on un délai plus précis à communiquer au club et aux parents des plus de 150 juniors du FC Ticino ?
2. Le rapport au Conseil général concernant la rénovation du Stade des Jeanneret de 2012 évoquait l'utilisation en priorité par le FC Le Locle et le Mouvement juniors. Celui-ci a évolué quant à sa forme. L'utilisation par le FC Ticino du Stade des Jeanneret est-elle envisageable, en bonne intelligence avec le FC Le Locle ?
3. Si ce n'est pas cette option que privilégie le Conseil communal, l'option des terrains du Communal est-elle la plus sérieuse ?
4. Ce lieu un brin excentré ne bénéficie pas des infrastructures nécessaires en termes d'éclairage et de vestiaires. Quels sont les investissements envisagés ?
5. Pour le FC Ticino, qui va fêter ses 70 ans en 2025, pouvoir célébrer ce moment aux Marais serait assurément fort pour ce club familial qui s'engage pour proposer du sport populaire. La Commune peut-elle s'engager à tenter de repousser un départ des Marais à l'été 2025 ?
6. Le FC Ticino possède sa buvette et un déménagement de celle-ci semble hors de prix. La gestion d'une buvette occasionne des rentrées financières qui permettent de maintenir les cotisations à un prix abordable pour les familles. Le Conseil communal peut-il s'engager afin que le FC Ticino dispose à l'avenir d'une buvette qui lui permette de continuer à remplir son rôle social ?

9. MOTIONS

24-902 De Mme Corinne Schaffner et Mme Evelyne Von Allmen, MM. William Buirette, Gaëtan Dubois, Alain Krebs, Michel Jequier, Gérard Pulfer, François Schaffner, Peter Spahr, Michel Rosselet, Philippe Zbinden (PLR) : « **Des espaces de liberté pour les chiens** »

Le chien est le meilleur ami de l'homme. Cela fait des milliers d'années qu'il accompagne l'être humain dans son quotidien. Si la fidélité du chien envers l'humain reste d'actualité, le quotidien dans lequel il évolue a bien changé. En effet, de plus en plus de chiens habitent désormais en ville avec leurs propriétaires. Dès lors, il est demandé aux communes de prendre en considération cette population canine comme le montrent plusieurs articles de loi, tant au niveau fédéral (Loi sur la protection des animaux, Ordonnance sur la protection des animaux, art. 71) que cantonal (Loi sur les chiens, art. 15). Il leur est notamment demandé de mettre à disposition des espaces permettant aux chiens de s'ébattre librement.

La commune du Locle a la chance de compter un nombre important de forêts et d'espaces boisés dans lesquels les chiens peuvent se mouvoir en liberté. Cependant, entre le 15 avril et le 30 juin les chiens doivent y être tenus en laisse conformément à l'article 21 de la loi cantonale sur la faune sauvage. Cette période coïncide aussi, en grande partie, avec l'interdiction de se rendre dans des pâturages. Si ces lois sont totalement justifiées pour la protection de la faune et de la biodiversité, les chiens et leurs propriétaires voient leurs options de balades fortement réduites.

Afin de répondre à cette problématique, tout en accroissant l'attractivité résidentielle de la commune, nous demandons au Conseil communal d'étudier la création d'espaces de liberté à disposition des chiens et de leurs propriétaires, comme cela a déjà été fait dans certaines communes du canton (ex. Neuchâtel, Hauterive, St-Blaise, etc.). La taxe sur les chiens pourrait, par exemple, participer à la mise en place de tels espaces.

24-903 De Mme Joëlle Eymann et Mmes Martine Sieber, Anne-Catherine Frutschi Lancaster, MM. Gérard Santschi, Pascal Wurz (PS) : « **Piste cyclable et chemin de mobilité douce** »

A la suite du postulat de Monsieur Marc Fatton au Grand Conseil 23.257

« Pour une évolution positive et pérenne du Chemin des rencontres, colonne vertébrale de la mobilité douce dans les Montagnes neuchâteloises et voie verte touristique transfrontalière ».

Le Chemin des rencontres (CR) est soutenu depuis plus de vingt ans par son comité et les instances politiques locales pour devenir la colonne vertébrale de la mobilité douce transfrontalière en site propre dans les montagnes du Jura neuchâtelois. Il a été inscrit formellement dans les projets d'agglomération (PA) successifs validés par le Canton.

Il est partiellement réalisé jusqu'au giratoire du Crêt-du-Locle (et en France pour certains tronçons).

L'aménagement provisoire pour la mobilité douce réalisé par la Confédération pour le contournement est du chantier du contournement du Locle s'articule parfaitement avec une géomorphologie adaptée aux cyclistes et avec l'esprit du CR, dont le

comité avait envisagé ce tracé après l'impasse du chemin parallèle à la ligne de chemin de fer.

En termes de confort pour les cyclistes pendulaires et le cyclotourisme, les piétons et autres engins de mobilité douce, de développement durable et d'aménagement du territoire (PA) et d'utilisation rationnelle de l'énergie et de l'argent du contribuable pour la construction (et la potentielle destruction) d'ouvrages, cette réalisation mérite d'être pérennisée.

Le parti socialiste demande à notre Conseil communal et aux services d'entamer les démarches avec l'Office fédéral des routes (OFROU) ainsi qu'avec la Ville de La Chaux-de-Fonds pour trouver une solution et conserver cet ouvrage dans son état et son tracé actuels afin de l'intégrer définitivement au Plan directeur des mobilités douces.

(Texte de M. M. Fatton, Député, vert)

24-904 De M. Vivian Bologna et MM. Hans-Peter Renk, Cyprien Baba (POP) : « **Pour une meilleure sécurité des piétons** »

Le Conseil communal dresse une carte des endroits où la sécurité des piétons doit être améliorée. Il en fixe les priorités en tenant compte en particulier des abords scolaires.

Développement :

Cette motion naît de deux situations dangereuses rencontrées. L'un des exemples à nos yeux problématiques se situe du côté du passage pour piétons sis à la rue des Girardet, au niveau de Nivarox. Les piétons sur le trottoir nord sont presque invisibles des acteurs du trafic qui viennent de l'est de la ville. Il n'est pas rare d'assister à des freinages d'urgence lorsque des piétons tentent de s'engager sur le passage pour piétons.

Le second exemple se situe à la rue Daniel-Jeanrichard, au croisement de la rue Andrié. En effet, les enfants de l'école primaire de Daniel-Jeanrichard traversent la rue Andrié. A cet endroit-là, une bande cyclable et un cédez-le-passage sont marqués sur la chaussée qui est au niveau du trottoir. S'agit-il d'un trottoir continu ? Si ce n'est pas le cas, qui a la priorité ? Les priorités sont-elles claires pour les piétons qui empruntent ce secteur ? Après quelques discussions informelles avec des parents et des employé-e-s de parascolaire, les règles en vigueur ne semblent pas claires pour tout le monde.

Le Conseil communal est donc prié d'analyser les croisements et les passages pour piétons qui posent problème et d'apporter les modifications nécessaires pour garantir la sécurité routière des piétons.

24-905 De Mme Caroline Erard et Mmes Priscille Hösli, Ornella Galvani, MM. Romain Vermot, Joël Galvani, Cyril Tissot (Les Verts) : « **Tire-fesses** »

Le groupe des Verts continue sur sa lancée pour inciter à donner plus de place aux vélos dans la circulation. Nous rappelons le programme « Neuchâtel mobilité 2030 » (<https://www.ne.ch/autorites/CE/grands-projets/mobilite/Pages/accueil.aspx>), qui devrait pousser les communes et le Canton à développer leur réseau de pistes cyclables, afin d'augmenter les déplacements à vélo en remplacement de la voiture.

En 2022, nous avons déposé une motion pour élaborer un plan de mobilité douce en ville du Locle, votée à l'unanimité. Qu'en est-il de ce plan ? En ville du Locle, concrètement, il nous semble que rien n'a encore été fait.

Aujourd'hui, malgré cela, nous aimerions lancer une nouvelle idée. Cette nouvelle idée ne sera certainement pas réalisable, nous le comprenons bien, avant la fin des travaux du tunnel. Mais il nous semble important de poser rapidement ce projet dans la tête de toutes les instances dirigeantes des routes communales, cantonales et même fédérales, afin de lui faire de la place dans les plans de la nouvelle route du Crêt-du-Locle. On s'explique.

Les déplacements à vélo entre Le Locle et La Chaux-de-Fonds deviennent gentiment organisés et agréables avec des pistes cyclables protégées sur la commune de La Chaux-de-Fonds, même si les multiples retours de la piste de vélos sur la route cantonale sur le trajet Chaux-de-Fonds – Le Locle sont plutôt difficiles et dangereux. Le grand problème, pour les adeptes, mais surtout pour les futurs éventuels adeptes de la petite reine, reste la montée du Crêt. Ce seul bout de tronçon est vraiment fatigant et astreignant physiquement sans assistance électrique. Juste ce morceau de parcours retient une bonne partie des gens à se lancer dans leurs trajets quotidiens entre nos deux villes. Il est vrai que tout le monde ne veut pas ou ne peut pas s'offrir un vélo électrique.

Le temps de parcours entre les centres de La Chaux-de-Fonds et du Locle est d'environ 15-20 minutes. Dans l'autre sens, excepté pour les grands sportifs, il n'est pas vraiment dans le même ordre d'idée...

Donc, voilà ce que nous proposons : depuis quelques années, il se développe en Europe et dans le monde des remonte-pentes pour vélos, tant au niveau des loisirs que des déplacements urbains. Nous sommes persuadés qu'un tel aménagement trouverait avantageusement sa place sur le futur tracé de la piste cyclable de la montée du Crêt.

Il existe plusieurs technologies qui travaillent soit en tirant le vélo avec une arbalète qui se croche directement au guidon (figure 1) ou alors en tirant le-la cycliste par le pied grâce à un mécanisme au sol (figure 2).



Figure 1 : Arbalète à vélo (source de l'image : radio-Canada)

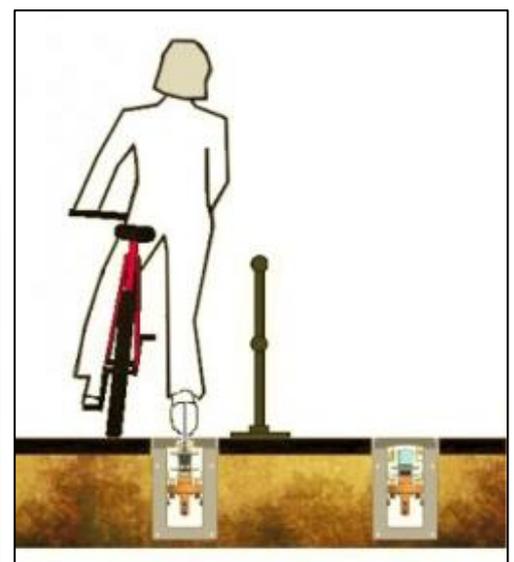


Figure 2 : technique brevetée par SKIRAIL

L'avantage d'un remonte-pente est flagrant ! En effet, depuis le centre du Locle, le chemin est presque plat. Au bas du Crêt, le remonte-pente prendrait le-la cycliste en charge et de nouveau, dès le Crêt-du-Locle, le chemin est presque plat jusqu'au centre de la Chaux-de-Fonds. Simple, facile, efficace !

Avec ce projet pour la mobilité douce, nous relierions nos deux villes aisément, en offrant une idée originale qui favoriserait certainement une image positive de nos Montagnes.

Nous demandons donc au Conseil Communal de s'approcher de qui de droit – commune, Canton et/ou Confédération – afin d'étudier la meilleure option pour construire un remonte-pente sur la future piste cyclable de la montée du Crêt. Nous pourrions même aller plus loin en couvrant cette piste d'un toit solaire afin d'apporter une énergie utile à cette machinerie.

10. QUESTION

24-1001 De Mme Anne-Catherine Frutschi Lancaster et Mmes Joëlle Eymann, Martine Sieber, MM. Stéphane Reichen, Gérard Santschi, Pascal Wurz (PS) : « **Mise en conformité des arrêts de transports publics** »

Une pétition exigeant la mise en conformité des arrêts de transports publics a été déposée à Berne le 11 mars 2024, plus de 20 ans après l'entrée en vigueur de la loi sur l'égalité pour les personnes handicapées (LHand), et 2 mois et demi après le délai limite au 31 décembre 2023 pour la mise en conformité de l'ensemble des arrêts. Une statistique nous apprend que, pour Le Locle, 45,2 % des arrêts sont accessibles, soit 61 sur 135. Un crédit avait d'ailleurs été voté en mars 2020 pour ce sujet.

Notre question : est-ce que le Conseil communal peut nous informer du délai prévu pour la mise en conformité de la totalité des arrêts ?

24-4602 – Rapport concernant l’inscription d’une subvention pérenne de Fr. 100'000.- en faveur de l’exomusée et le classement d’un postulat

M. François Chopard, président, rappelle que le vote portera, en premier lieu, sur la prise en considération du rapport, avant d’intervenir sur le classement du postulat, puis sur l’arrêté.

M. Michel Rosselet, PLR : Le groupe PLR a pris connaissance du rapport concernant la subvention pérenne de Fr. 100'000.- en faveur de l’exomusée, et remercie le Conseil communal de son rapport et de ses propositions. Chacun reconnaît le travail important de l’association, transmet ses félicitations pour cette belle réussite, appréciée de nombreux touristes, et se réjouit de découvrir les futures œuvres.

Le groupe PLR acceptera, pour la période de quatre ans, la subvention pérenne pour le soutien à l’exomusée. A la fin des quatre ans, si le mandat est reconduit, nous demandons qu’un rapport soit présenté au Conseil général, afin de connaître la situation de l’association, les projets et, si besoin, les futures demandes d’aide financière.

Le groupe PLR est positif à la création d’une Commission de la culture, afin d’avoir une vision globale des aides culturelles attribuées aux diverses sociétés, associations, groupements, etc. La création de cette commission est-elle prévue après les élections ?

De nombreuses questions ont animé notre séance :

- Quelle est l’implication et la responsabilité de la Ville du Locle dans l’association ?
- Une présentation de chaque fresque est-elle faite à la Commission ATUEE, afin d’obtenir l’autorisation officielle ?
- Je repose la question que j’avais posée le 22 octobre 2022 : qui sera chargé d’entretenir et de rénover ces œuvres ? A notre avis, les Fr. 20'000.- pris sur le compte *Rénovation de façades* du budget doivent être mis dans un fonds de réserve pour l’entretien des œuvres.
- Y a-t-il des droits d’auteur sur les fresques ?
- En cas de vente du bâtiment, le nouveau propriétaire doit-il maintenir l’œuvre, même en cas de travaux ? Par exemple, lors de l’isolation du bâtiment.
- Une demande de soutien par la Commune de La Chaux-de-Fonds a-t-elle été envisagée ?

Le groupe PLR remercie le Conseil communal de ses réponses.

M. Cyril Tissot, Les Verts : Le groupe des Verts, cosignataire du postulat ayant mené au rapport discuté ici, accueille favorablement les propositions du Conseil communal, non seulement au vu des qualités intrinsèques du projet d’exomusée, mais aussi pour la cohérence d’une augmentation du soutien communal à ce projet, en regard des mesures déjà prises concernant la domiciliation et la campagne de promotion de la Ville.

Il n’est pas aisé d’avoir des indicateurs probants pour les réalisations de l’exomusée, puisqu’elles sont en accès libre. Nous sommes donc reconnaissants au Conseil communal et aux porteurs de projet d’avoir réussi à s’appuyer sur les visites du site Internet de l’exomusée, sur le nombre de brochures distribuées, sur le nombre de visites guidées, ainsi que sur la couverture médiatique pour esquisser les retombées sur notre ville. Et tous ces indicateurs sont au vert, si vous me passez l’expression...

Nous remercions le Conseil communal d’avoir trouvé des solutions de financement aussi viables que judicieuses, pour permettre l’augmentation du soutien proposée. Au vu des indicateurs, il semble même pertinent d’affirmer que la subvention prévue reste modeste en

regard du retour sur investissement. Nous savons, depuis le rapport de novembre dernier relatif à la campagne de promotion exogène, ce que peuvent représenter les coûts d'une présence médiatique telle que celle de l'exomusée.

Nous nous attardons brièvement sur le financement du projet pour évoquer trois points. D'abord, l'intention du Canton de se désengager de ce projet. La nouvelle loi cantonale sur l'encouragement des activités culturelles, qui sera prochainement soumise au Grand Conseil, prévoit explicitement une concertation avec les Villes, ainsi que des soutiens à, je cite, « des structures culturelles d'importance régionale ou suprarégionale en contribuant notamment à leur fonctionnement ». Nous espérons que la Ville pourra sensibiliser le Service cantonal de la culture à ces aspects, voire peut-être le Service de l'économie à l'importance de l'exomusée pour l'attractivité touristique des Montagnes.

Ensuite, la difficulté de convaincre les entreprises de la place, y compris parapubliques, à s'associer au projet. Comme d'habitude depuis plus de deux décennies, il n'est pas aisé de faire saisir aux dirigeants du milieu privé, souvent peu liés à la commune, toute l'importance de l'attractivité de leur site de production. Ce travail de Sisyphe doit cependant être poursuivi inlassablement.

Enfin, les porteurs de projet soulignent le besoin d'un versement de la subvention en début d'année, sachant que le soutien de la Loterie Romande n'est versé que durant le second semestre. Nous osons espérer que cela sera possible.

Nous saluons, au point 8, la volonté d'établir un mandat de prestations avec les porteurs de projet. Cela correspond aujourd'hui à une pratique établie et légitime dans le domaine du subventionnement culturel. Nous comprenons aussi la période fixée à 4 ans, et nous espérons que l'expérience continuera de se dérouler aussi bien que jusqu'à présent, afin de permettre un renouvellement du mandat de prestations au terme de cette première période.

Par ailleurs, nous découvrons au point 10 du rapport, une décision qui s'écarte de l'objet traité : la création d'une Commission de la culture. A défaut d'un service culturel spécifique, cette commission devrait permettre d'améliorer la coordination des différents services et acteurs culturels, ainsi que l'information et l'implication du Conseil général dans les dossiers culturels. Nous saluons donc cette décision, d'autant plus que le Conseil communal a fait le choix d'une solution plus simple et efficace que celle introduite dans la ville voisine.

Pour conclure, le point 11 évoque les discussions en cours avec La Chaux-de-Fonds, afin de permettre la participation d'acteurs culturels locaux à l'appel à projets en vue de *Capitale culturelle suisse*. Nous ne pouvons qu'espérer que les résultats de ces discussions soient positifs, tant la Ville du Locle a avantage à s'associer, d'une manière ou d'une autre, à cette manifestation : notre ville devrait aussi attirer de nombreux visiteurs sur son territoire, par son offre culturelle – outre l'exomusée, nous pensons ici, notamment, à ses trois musées institutionnels – par ses infrastructures – comme, par exemple, le Théâtre du Casino – par ses hébergements, ou encore par son offre touristique attractive, notamment sur les rives du Doubs aux Brenets. Le groupe des Verts acceptera donc l'arrêté lié au rapport, ainsi que le classement du postulat.

M. Hans-Peter Renk, POP : Le groupe POP a pris connaissance avec le plus grand intérêt du rapport présenté par le Conseil communal en faveur d'une subvention pérenne de Fr. 100'000.- en faveur de l'exomusée.

Nous ne reviendrons pas de manière détaillée sur le contenu de ce rapport. Nous observons que les informations qui y sont contenues peuvent fournir la base documentaire pour une étude approfondie consacrée à l'art de rue pictural – le street art – et à l'activité de l'association Luxor Factory.

A noter la liste impressionnante, pour 2023, de la couverture médiatique consacrée à l'exomusée. Avec l'activité des autres institutions culturelles présentes dans notre localité, cela permet de faire connaître – de manière positive – la ville du Locle bien loin à la ronde.

Question subsidiaire : vu l'agrandissement géographique de notre commune grâce à la fusion avec Les Brenets – opérée en 2021 – peut-on envisager une extension des activités de l'association Luxor Factory dans cette localité, à condition que des façades brenassières s'y prêtent ?

Ceci dit, le groupe POP faisant preuve de bon sens et de responsabilité – qualités non exclusives d'un seul secteur dans cet hémicycle – il acceptera le crédit demandé, ainsi que le classement du postulat interpartis au rapport 23-304/305. Il prend également note de la création – signalée au chapitre 10 du présent rapport – d'une commission consultative de la culture.

M. Pascal Wurz, PS : Le groupe socialiste remercie le Conseil communal pour le rapport présenté au Conseil général en vue d'une subvention de Fr. 100'000.- pour l'exomusée, et il le félicite de l'avoir fait aussi rapidement.

Personne ne peut nier l'impact de l'exomusée sur l'attrait de la ville du Locle et l'atout touristique qu'il représente. Cela se vérifie tous les jours dans nos rues, par l'afflux de touristes venant admirer ces œuvres d'art parsemées à différents endroits de la commune.

D'ailleurs, on peut se demander pourquoi l'on devrait se limiter à la ville du Locle, puisque la commune s'étend désormais jusqu'au bord du Doubs. Il me semble opportun d'y réfléchir dans la mesure où la Commune souhaite avoir recours au fonds de fusion pour lisser l'augmentation des charges au budget. De surcroît, cela permettrait aux Brenassiers de ne pas se sentir abandonnés par la Ville.

Nous ne pouvons que soutenir le projet d'exomusée et lui assurer une durabilité certaine. Il est normal que la Commune, bénéficiant de l'impact touristique et médiatique de ce projet, puisse contribuer, pour une part, à son financement.

Cependant, Fr. 100'000.- représentent déjà une certaine somme. De plus, si l'on cumule les années couvrant la période 2024-2027, il s'agit de Fr. 400'000.-, et pas seulement de Fr. 100'000.-. Ceci sans oublier qu'il faudra aussi tenir compte de l'entretien de ces fresques.

Un tel engagement financier de la part de la Commune est conséquent. Ce n'est pas parce que l'on parle d'une USP, que le financement d'un tel projet doit être soutenu sans que la Commune sache précisément ce qu'elle finance. C'est là, me semble-t-il, que le rapport laisse entrevoir une faiblesse, même s'il présente un budget – en page 7 – où la première ligne du tableau nous révèle que c'est la Commune du Locle, avec ses Fr. 100'000.-, qui prend en charge la réalisation et l'entretien de ces œuvres, ce qui ne représente, finalement, qu'un peu moins de la moitié des charges. Cependant, rien de plus précis n'est indiqué dans le texte sur les moyens permettant à la Commune de vérifier le bon usage de sa subvention.

Hormis cette légère réserve – qui n'en est pas vraiment une – le groupe socialiste donne pleinement son accord au soutien du projet d'exomusée.

M. Cédric Dupraz, directeur du Dicastère des Affaires Sociales et de la Culture (DASC) : Le Conseil communal vous remercie de l'accueil réservé à ce rapport, rapport et soutien ô combien majeurs, au vu de l'importance que revêt aujourd'hui l'exomusée pour la Mère Commune des Montagnes neuchâtelaises.

L'exomusée constitue une USP exceptionnelle pour la Ville du Locle, susceptible de nous différencier grandement sur la scène culturelle suisse et, par là même, d'influer sur l'attractivité et le rayonnement de notre territoire.

Je ne reviendrai pas sur l'historique, si ce n'est pour vous dire qu'il y a environ 6 ans, l'association Luxor Factory venait avec un concept novateur, porteur d'engouement de la part des autorités et, très rapidement, de l'ensemble de la population.

A ce jour, c'est près d'une quarantaine d'œuvres d'artistes de renommée mondiale qui ornent notre ville, qui racontent la richesse de notre patrimoine, de notre histoire et de notre culture.

Aujourd'hui, l'exomusée est salué par nombre d'entités et de collectivités publiques, voire fait plus que jamais des envieux. Pour la petite histoire, à l'époque – il y a quelques années – nous avons été contactés par les Villes de Lausanne et de Bienne. Encore dernièrement, l'association, elle, a été contactée par les Villes de Morteau, de Besançon, mais aussi de Nyon et Zurich, qui viendront prochainement visiter l'exomusée.

Après le retrait de l'Etat – attendu – et celui de la Confédération, il s'agit pour nous, vous l'aurez compris, de garantir la pérennité du projet, son déploiement et son exclusivité. Aussi, le rapport qui vous est soumis ce soir vous propose d'accepter d'inscrire un soutien annuel pérenne de Fr. 100'000.-, c'est-à-dire – avec les mesures de compensation et l'apport du fonds de fusion – une charge nette supplémentaire de Fr. 45'000.-.

Par rapport aux différentes questions, notamment du groupe PLR, concernant la responsabilité de la Ville du Locle dans l'association, il faut dire que la Ville du Locle n'y est pas représentée. S'agissant d'une structure purement privée, nous n'avons, pour l'heure, pas jugé nécessaire d'y être représentés. Par conséquent, nous n'avons, de fait, pas de responsabilité directe au sein de l'association.

Concernant les présentations de fresques à la commission consultative ATUEE, afin d'obtenir une autorisation officielle, il s'agit effectivement, avant tout, de soumettre la localisation des futures fresques à la commission, ainsi que le thème et le style de l'artiste concerné. Les œuvres définitives, quant à elles, ne font pas l'objet d'une validation, en raison du timing et de la liberté artistique. Toutefois, l'association a un droit de regard, cas échéant, ainsi que le responsable du dicastère de la culture, notamment en cas de doute sur le projet définitif présenté.

En réponse à la question que vous aviez déjà posée en 2022, à savoir qui sera chargé d'entretenir et de rénover ces œuvres : cela dépendra des travaux de rénovation à effectuer, ainsi que des moyens utilisés initialement. Que ce soit par l'usage de bonbonnes, de pinceaux ou autres, les retouches pourront être effectuées directement par l'association, ses membres, ou par des peintres habilités. Par contre, si les travaux s'avèrent plus conséquents, il s'agira de faire revenir l'artiste ou, cas échéant, de renoncer au maintien de l'œuvre et d'en réaliser une nouvelle pour recouvrir l'ancienne. Pour l'heure, il est vrai que nous n'avons pas assez de recul quant à la durabilité, à la durée de vie de ces œuvres. Toutefois, nous savons que certaines devront être reprises relativement rapidement.

Concernant les droits d'auteur sur les fresques, selon les informations, ceux-ci existent effectivement. L'utilisation et la reproduction d'œuvres à des fins commerciales ou publicitaires – hormis pour la promotion de l'exomusée, bien sûr – sont soumises à autorisation.

S'agissant de la question relative à la vente d'un bâtiment et son rachat par un nouveau propriétaire, induisant le maintien ou non de l'œuvre en cas de travaux – notamment dans le cas d'une isolation périphérique du bâtiment – les nouveaux acquéreurs sont propriétaires du bien et, par conséquent, de ses murs. Ils sont donc libres de conserver ou non les œuvres qui ont été réalisées. S'ils souhaitent supprimer une œuvre – qui n'est pas sujette à détérioration,

par exemple – cette démarche sera à leur charge. Toutefois, nous ne vous cacherons pas qu'il est peu vraisemblable que cela puisse arriver, étant donné que ces réalisations apportent une plus-value à leur patrimoine. Enfin, l'isolation extérieure des bâtiments, bien qu'elle soit globalement souhaitée, est néanmoins limitée en raison du périmètre UNESCO et des différentes recommandations.

Concernant un éventuel soutien par la Ville de La Chaux-de-Fonds, pour l'heure, il n'y a pas de soutien direct de la part de la Métropole horlogère. Toutefois, des soutiens indirects annuels sont octroyés, soit par la Fondation UNESCO, soit par la Commission de répartition des subventions communales des Montagnes neuchâteloises, auxquelles contribue la Ville de La Chaux-de-Fonds.

Le POP s'interrogeait quant à une potentielle extension sur territoire brenassier. L'exomusée a pour objectif d'offrir des œuvres d'art urbain d'une qualité mondialement reconnue sur un périmètre restreint, à savoir, pour l'heure, celui de la ville du Locle. De plus, des visites guidées hebdomadaires sont programmées au départ de l'Hôtel de Ville. Reste que, cas échéant, lorsque la complétude du projet sera avérée sur territoire loclois, la réalisation de quelques œuvres sur la localité des Brenets pourrait être envisagée.

Une question du PLR portait sur la constitution de la Commission de la culture, dont le rapport vous informe. Les membres de cette commission seront régulièrement mis au courant de l'évolution de l'exomusée – comme pour les autres institutions muséales sur territoire loclois – et bénéficieront, évidemment, du rapport d'activité de la Luxor Factory, lequel est d'une grande qualité. Il est encore à préciser que le Conseil communal a adopté aujourd'hui l'arrêté relatif à la création de ladite commission.

Pour faire suite à une remarque des Verts, il faut préciser également qu'en fin d'année passée, un Service de la culture a été créé. Il est désormais renforcé, avec une page dédiée, des mails et une porte d'entrée spécifique. De plus, à futur, la Promotion de la Ville y sera également rattachée.

En réponse à une remarque – ou une question – des Verts concernant la participation du Canton, il faut rappeler que celle-ci était limitée aux accords de positionnement stratégique – plus particulièrement appelés APS – et devait prendre fin en 2023, avec un reliquat qui sera versé en 2024 à la suite de la période pandémique.

Nous avons pris part à la consultation de la LEAC – la loi sur l'encouragement des activités culturelles et artistiques – et nous sommes persuadés qu'il y a un chemin de rencontre pour obtenir une subvention cantonale. Néanmoins, pour l'heure, le Canton n'entre pas en matière, en raison de la connotation muséale de l'exomusée. En effet, dans le canton, hormis le Laténium, les institutions muséales ne sont pas subventionnées ou financées par l'Etat. Cependant, à nos yeux, l'exomusée n'est pas une institution ou un musée comme les autres, même si la dénomination figure dans le projet. Nous rencontrerons à nouveau prochainement le Canton sur cette thématique.

Je crois avoir répondu ainsi à l'ensemble des questions. L'exomusée participe au rayonnement de notre cité, à son attractivité. Il faut rappeler que nous sommes passés de 9'900 nuitées touristiques en 2019 – Les Brenets compris – à plus de 16'000 nuitées par an ces quatre dernières années, ceci sans compter les nuitées relatives au camping ou à la parahôtellerie. En cela, l'exomusée a amené sa pierre à l'édifice, chaque réalisation constituant, en elle-même, un véritable événement.

J'aimerais encore remercier ici votre Autorité, les différents donateurs et, bien sûr, la Luxor Factory, initiatrice du projet : elle porte à bout de bras ce projet d'envergure, participant au rayonnement de la Mère Commune des Montagnes neuchâteloises.

DU 20 MARS 2024

La parole n'étant plus demandée, le président, **M. François Chopard**, soumet au vote **la prise en considération du rapport 24-4602**, laquelle est **acceptée à l'unanimité**.

Soumis au vote, le **classement du postulat interpartis** au rapport du budget 2024 / n° 23-304/305 est **accepté à l'unanimité**.

Soumis au vote, **l'arrêté concernant le soutien au projet « exomusée » au sein de la commune du Locle** est **accepté à l'unanimité**.

ARRETE

concernant le soutien au projet « exomusée » au sein de la commune du Locle

Le Conseil général de la commune du Locle,
Vu la loi sur les communes (LCo) du 21 décembre 1964,
Vu le règlement communal sur les finances du 25 juin 2015, ainsi que l'arrêté de sanction du
Conseil d'Etat du 26 août 2015,
Vu le rapport du Conseil communal du 6 mars 2024,

arrête :

Article premier.- ¹Le Conseil général autorise le Conseil communal à soutenir le projet « exomusée » au sein de la commune du Locle par une subvention annuelle de Fr. 100'000.- sur la période 2024 à 2027.

²Un mandat de prestations sera mis en place pour cette période entre la Ville du Locle et l'Association Luxor Factory.

Art. 2.- ¹Un prélèvement de Fr. 20'000.- par année est effectué dans le fonds de fusion durant cette première période 2024-2027 pour financer en partie cette subvention.

²Ce projet implique des charges brutes supplémentaires de Fr. 65'000.- dans le budget 2024, respectivement de Fr. 45'000.- au net en tenant compte du prélèvement au fonds de fusion.

Art. 3.- La charge sera portée au compte: 31003110.36360.28 « Subvention exomusée ».

Art. 4.- Le Conseil communal est chargé de l'application du présent arrêté à l'expiration du délai référendaire.

24-901 – Motion de M. Alain Krebs et Mmes Evelyne Von Allmen, Corinne Schaffner, MM. Gaëtan Dubois, Philippe Zbinden, Michel Zurbuchen, Peter Spahr, Michel Jequier, Jean-Philippe Jequier, William Buirette, François Chopard, Gérard Pulfer, François Schaffner, Valentin Von Allmen, Pierre Surdez, Michel Rosselet, Nicolas Aubert (PLR) : « Centrale solaire des Granges, utopie ou réel potentiel énergétique ? »

M. Alain Krebs, PLR : Tout d'abord quelques précisions concernant les infographies qui figurent dans ce rapport, car j'ai déjà eu quelques questions de la part de personnes croisées en ville.

Ces infographies illustrent l'idée d'étudier la surface potentiellement disponible pour installer de tels panneaux. A l'évidence, s'il devait y avoir un projet, celui-ci n'aurait de toute façon pas cette allure, puisque la façade de la carrière – vous pouvez déjà vous en rendre compte par vous-même – a bien changé par rapport à ce qu'elle était. Aujourd'hui, les façades sont davantage des trapèzes. Il faudrait donc plutôt envisager une structure un petit peu plus *déstructurée* – si je puis dire – que ce que vous avez là.

L'idée n'est pas de faire un projet clé en main pour le Conseil communal. Ce ne sont pas quelques heures de réflexion sur ce sujet, basée sur des données à disposition du public – celles du SITN – qui permettent de dire que nous avons un projet ficelé. Le but de ces infographies intégrées au rapport est de matérialiser quelque peu l'idée.

Concernant la motion, il s'agit de donner mandat au Conseil communal d'étudier un projet avec les différents intervenants concernés – en particulier, des organes dont on ne peut généralement pas forcer les décisions – puisque l'OFROU est propriétaire du terrain, et il faudra bien quelqu'un pour s'occuper de la partie technique, électrique, Viteos ou autre, peu importe. Le Canton sera certainement aussi sollicité, la Commune, etc.

Qui peut être intéressé par un tel projet ? C'est avant tout le but de cette motion. Et s'il y a intérêt quelque part, il est clair qu'il faudra, à ce moment-là, discuter d'un mandat à attribuer pour la gestion du projet.

Cette motion a été déposée pour voir si cette idée a un réel potentiel et, techniquement parlant – même si la carrière a été assainie – jusqu'à quel point nous pouvons être sûrs de pouvoir y installer des éléments tels que des panneaux solaires. Ce sont des ingénieurs qui peuvent répondre à cela, ce n'est pas nous qui pouvons prendre cette décision, ni avoir un avis à ce sujet, en tout cas pas moi.

Y a-t-il réellement un potentiel ? Si oui, ce projet peut-il être financièrement intéressant à terme ? J'ai cette idée en tête depuis bien longtemps déjà, bien que ce n'était pas à ce niveau de détails jusqu'ici. Toutefois, il est vrai qu'à l'époque, avec la carrière qui n'était pas stabilisée, il était exclu d'envisager quoi que ce soit.

De plus, financièrement parlant, les choses ont aussi énormément changé depuis ces quelques dernières années, au vu du prix du kWh, ainsi que du coût des panneaux solaires qui a énormément chuté. Beaucoup d'éléments sont aujourd'hui positifs, permettant peut-être de réaliser un projet qui serait novateur et intéressant pour la Commune d'un point de vue énergétique.

D'autre part, nous voulons faire parler de la commune avec le street art ou autre, et je pense que cela peut aussi être un élément potentiellement intéressant pouvant inciter des gens à venir. Si une telle carrière devait être recouverte de panneaux solaires, ce serait peut-être quelque chose d'intéressant, soit pour attirer de nouveaux résidents, soit pour compléter l'offre touristique de la Commune.

Je ne sais pas si cela vaut la peine de détailler encore un peu plus le rapport : je pense qu'il est relativement complet. Par mon intervention, je souhaitais surtout vous préciser les conditions dans lesquelles il a été établi. Il ne faut pas voir cela comme un projet ou un avant-projet : c'est une idée qui a été matérialisée par des images. Que ce soit bien clair : il n'y a pas de plans déjà réalisés indiquant combien de panneaux seraient installés dans chaque coin. C'est juste une idée.

M. Romain Vermot, Les Verts : Les Verts remercient le motionnaire pour son texte fortement détaillé concernant l'installation d'une centrale solaire à l'intérieur de la carrière du Col-des-Roches.

Comme le relève le texte, il aura fallu une crise énergétique majeure pour que la droite se mette à réaliser le degré d'urgence climatique et propose d'extravagants projets écolo-économiques. A ce rythme, nous pourrions peut-être même espérer remettre à l'ordre du jour la télécabine urbaine ou la gratuité des transports en commun, qui ont tant fait rire l'hémicycle.

Hormis cette petite pique amicale, Les Verts ont accueilli avec enthousiasme la proposition d'étude. Evidemment, nous sommes conscients que cela relève certainement de l'utopie – malgré les très nombreux arguments et réflexions évoqués dans le texte – et que la Commune n'aura qu'un faible pouvoir face aux mastodontes cantonaux et fédéraux qui gèrent l'ensemble du projet H20.

De surcroît, une multitude de questions émergent quant à la faisabilité du projet, que ce soit en termes de protection de la faune, de stabilité de la paroi, de réverbération des panneaux ou de l'impact visuel.

Cependant, il serait bien regrettable de ne pas creuser la question et d'interroger l'ensemble des intervenants concernés, et de laisser ainsi filer cet incroyable potentiel énergétique. Bon nombre d'avancées sociétales ou technologiques sont issues d'idées un peu fantasques, et il nous semble important de rappeler qu'il faut continuer à les encourager, afin de relever les défis présents et futurs.

A moins que le Conseil communal avance déjà pléthore d'expertises négatives à l'encontre de cette étude, Les Verts acceptent la motion.

M. Gérard Santschi, PS : Le groupe socialiste acceptera cette motion, qui demande d'étudier l'installation d'une centrale solaire au portail ouest du tunnel d'évitement du Locle.

A nos yeux, cette demande est pertinente et devrait même inclure l'installation de panneaux solaires au portail est, également de manière verticale, sur les viaducs et ponts qui seront construits.

Ces panneaux pourraient même se fondre dans la nature en n'étant pas de couleur noire : en effet, la technologie actuelle permet déjà d'avoir de bons rendements avec des surfaces blanches. Aussi, on peut imaginer que ceux-ci seront encore meilleurs dans 10 ans.

D'ailleurs, nous notons que de telles installations existent déjà aux portails nord et sud du tunnel de la Vue-des-Alpes : ce que l'on avait appelé, à l'époque, « les forêts de panneaux solaires ». Si l'installation pouvait être réalisée au niveau de la carrière des Granges, nous ne pensons pas que cela générerait très fortement la faune sauvage.

Nous rebondissons sur une des remarques précédentes du PLR : avec l'installation de panneaux solaires dans la carrière des Granges, nous pourrions même réaliser une fresque avec des panneaux de différentes couleurs, comme sur le parking de l'ancienne place des Forains à La Chaux-de-Fonds. Cela pourrait entrer dans le cadre du rapport précédent sur l'exomusée. Tout est lié, je le répète souvent, donc pourquoi pas ? Ce serait doublement

original : l'exomusée, avec une fresque sur une façade complète d'une carrière. C'est peut-être un élément nouveau et quelque chose à creuser. Vous l'aurez compris, c'est avec conviction que le groupe socialiste soutiendra cette motion.

Mme Céline Dupraz, POP : Le groupe POP a pris connaissance avec attention de la motion du PLR portant sur une éventuelle centrale solaire au sein de l'actuelle carrière du Col-des-Roches, correspondant à l'entrée du futur tunnel que nous attendons toutes et tous.

Il va de soi que notre groupe est sensible à la thématique abordée par les motionnaires. Au vu de l'ordre du jour de la séance de ce soir et du développement largement complet de la motion de la part des auteurs, il me semble inutile de développer trop longuement notre position sur ce qui est, à ce jour, une demande d'étude : une demande d'étude légitime, malgré les obstacles déjà relevés par mes préopinants. Sans grande surprise, nous accepterons donc la motion.

Nous souhaitons tout de même émettre quelques remarques et réflexions, qui, selon nous, devraient être prises en compte dans le cadre du traitement de la motion par l'autorité compétente et les études y afférentes.

Bien qu'une centrale solaire se veuille avant tout fonctionnelle, l'aspect esthétique et architectural nous paraît essentiel. L'installation serait vraisemblablement visible loin à la ronde, et il nous paraît ainsi nécessaire qu'elle se fonde au mieux dans le paysage. En particulier, nous exprimons une légère inquiétude relative à la réflexion de la lumière sur les panneaux solaires. En effet, il ne faudrait pas que les Loclois-es voient leur vision troublée par des reflets malvenus.

Une autre interrogation porte sur l'incidence d'une centrale solaire sur le trafic aérien. Néanmoins, il va de soi que ces questions seront forcément abordées dans le cadre de l'étude que nous espérons être menée à bien le plus rapidement possible.

M. Anthony Von Allmen, directeur du Dicastère des Energies, des Finances et des Ressources humaines (DEFRRH) : Le Conseil communal vous remercie du dépôt de cette motion. D'emblée, nous pouvons vous dire que l'Exécutif soutient la demande d'étude.

La ville du Locle a connu l'éclairage public avant la ville de Zurich – nous aimons bien le rappeler – grâce à l'usine électrique de la Raçonnière. A nous, maintenant, de prendre le tournant de la transition énergétique grâce à des idées novatrices, afin de rester à la pointe.

Dans le contexte actuel, le Conseil communal s'attelle à accélérer la production d'énergie sur le territoire communal, notamment au niveau des toits qui nous appartiennent. Cependant, face à l'évolution du contexte énergétique et aux enjeux climatiques, nous devons, en effet, faire un pas de plus dans le sens d'une production d'électricité propre, pouvant se lisser tout au long de l'année et ne préteritant pas trop l'activité agricole, laquelle est tout aussi indispensable à l'approvisionnement de notre pays.

L'idée déposée par le groupe PLR va dans ce sens et doit être analysée. Bien entendu, un nombre important de facteurs devront être pris en compte, comme la présence du site UNESCO, l'exploitation du futur tunnel de contournement, l'impact visuel paysager et environnemental et, bien entendu, la volonté du propriétaire des lieux, soit l'Office fédéral des routes.

La motion demande de mener une étude de faisabilité en lien avec les partenaires concernés. Le Conseil communal va rapidement prendre son bâton de pèlerin pour mener à bien ces démarches, notamment avec la société Viteos, le Canton de Neuchâtel et le propriétaire du

DU 20 MARS 2024

terrain. L'étude impliquera certainement d'autres acteurs privés, puisqu'elle nécessitera des compétences pointues, tant juridiques qu'environnementales ou techniques.

Le Conseil communal est bien conscient que le projet qui lui est demandé d'étudier est d'une envergure rare, nécessitant de l'énergie et du temps. Finalement, ce genre de réalisation pourrait peut-être aboutir à un partenariat public-privé intéressant pour notre région et son attractivité.

Le Conseil communal vous remercie de vos prises de position et, pour les raisons précitées, vous recommande l'acceptation de cette motion.

La parole n'étant plus demandée, le président, **M. François Chopard**, soumet au vote **la prise en considération de la motion 24-901**, laquelle est **acceptée à l'unanimité**.

24-603 – Interpellation de M. Vivian Bologna et Mme Céline Dupraz (POP) : « La commune peut-elle proposer une bonne solution au FC Ticino ? »

M. Vivian Bologna, POP : En préambule, et en guise de transparence, je tiens à préciser que deux de mes enfants jouent au FC Ticino. C'est donc notamment en discutant avec les dirigeants du club, ainsi qu'avec des parents, qu'est née cette interpellation.

Même si nous savions que tout aurait une fin, l'annonce d'un départ à l'été 2024 suscite de l'inquiétude au sein de ce club familial. Et c'est normal. Chacun·e de nous a besoin de savoir à quoi ressemblera l'avenir, d'autant plus si le changement semble imminent et si l'on doit quitter un lieu où l'on a de fortes attaches.

A ces inquiétudes relatives au lieu s'ajoutent les interrogations quant à la qualité des nouvelles infrastructures. Permettront-elles une vie de club semblable à celle d'aujourd'hui, tant sur le plan sportif que financier ?

Enfin, dans ce dossier vient se greffer le sentiment d'être les mal-aimés, de ne pas être traités à la hauteur de l'investissement consenti, voire de ne pas être traités de manière équitable par la Commune. Les réponses à l'interpellation, au-delà des aspects factuels, se doivent de rassurer, mais surtout de montrer la juste considération et la juste reconnaissance à l'égard des bénévoles qui s'investissent pour proposer une activité sportive et sociale à un tarif bas. Un club tel que celui-là – comme tant d'autres – fait la richesse de notre commune. Malgré les inquiétudes, ce dossier peut aussi s'avérer une chance : celle d'un nouveau départ.

M. Michaël Berly, directeur du Dicastère des Espaces Publics, de l'Education et des Sports (DEPES) : Le Conseil communal remercie le groupe POP du dépôt de cette interpellation. En préambule, il faut peut-être rappeler que ce terrain est en zone industrielle, cette situation étant connue du Ticino.

Actuellement, nous avons une forte demande de la part de l'industrie pour des terrains industriels, et ces zones d'activités économiques – ZAE – se font de plus en plus rares dans notre ville.

En novembre dernier, la Commune a insisté auprès de l'OFROU pour déplacer la route de contournement, celle qui passe du côté nord du terrain du Ticino. Nous avons pu avoir gain de cause : cette route a été légèrement déplacée pour permettre au FC Ticino de continuer à jouer au foot ce printemps.

Une nouvelle est tombée cet après-midi concernant les mâts d'éclairage de ce terrain : ceux-ci sont monitorés et il y a eu des mouvements sur ces mâts, de plus de 9 cm sur l'un d'eux. J'ai eu la confirmation cet après-midi que l'OFROU ne va prendre aucun risque : en plus, le mât tomberait du côté de la route. Nous devons donc déposer deux mâts.

Heureusement, compte tenu de l'heure d'été, le FC Ticino ne sera pas impacté pour cette fin de saison. Les deux autres mâts pourront quand même être allumés, mais cela aura un impact pour la suite.

Je vais essayer de répondre aux différentes questions, qui sont nombreuses.

Première question : *a-t-on un délai plus précis à communiquer au club et aux parents des plus de 150 juniors du FC Ticino ?* Pas encore. Nous avons pu garantir l'utilisation du terrain jusqu'à cet été, mais il est difficile de se projeter pour la suite. Comme vous le savez, ce terrain n'est pas encore vendu. Cela va donc dépendre de l'acquéreur et de l'avancement du projet de l'entreprise qui viendra s'implanter sur ce terrain.

La deuxième question fait référence au rapport concernant la rénovation du Stade des Jeanneret de 2012, dans lequel nous évoquions effectivement une utilisation prioritaire par le FC Le Locle et le Mouvement juniors : *celui-ci a évolué quant à sa forme. L'utilisation par le FC Ticino du Stade des Jeanneret est-elle envisageable, en bonne intelligence avec le FC Le Locle ?*

Le Ticino a fortement grandi ces dernières années, ce qui est une bonne chose, et nous devons en tenir compte dans nos réflexions au niveau de la Commune. Il y a aussi quelque chose de très important : c'est la volonté des clubs d'avoir leur « propre » terrain. Ceci pour des questions pratiques de vestiaires, de matériel, de buvette et d'organisation. Avoir un terrain dédié est important et c'est le cas dans toutes les autres communes. Toutefois, les terrains de foot appartiennent à la Commune et ils ne sont pas non plus à usage *exclusif* des clubs de foot. Aussi, comme dit dans la question, je pense que cela doit se faire *en bonne intelligence*.

Il est clair qu'un terrain synthétique peut être davantage utilisé qu'un terrain en herbe. On peut y jouer annuellement un plus grand nombre d'heures. Pour prendre l'exemple du terrain des Jeanneret, s'il y a une fois énormément de pluie et que les terrains en herbe sont impraticables, le FC Ticino – tout comme le troisième club de la ville, le FC Le Communal – peut demander directement et s'arranger avec le FC Le Locle en bonne intelligence : si le terrain est libre, le Ticino peut y jouer pour des matchs ou des entraînements. D'ailleurs, ce printemps, le FC Le Communal a déjà joué un match et fait un entraînement sur le terrain des Jeanneret. Néanmoins, nous tenons quand même à dédier un terrain à un club.

Troisième question : *si ce n'est pas cette option que privilégie le Conseil communal, l'option des terrains du Communal est-elle la plus sérieuse ?* Comme je viens de le dire, l'option la plus sérieuse est d'installer le FC Ticino au niveau du Communal. Pour nous, c'est la meilleure option. En discutant avec le FC Ticino, l'option des Brenets a aussi été évoquée. Toutefois, le FC Ticino a beaucoup de jeunes joueurs, et il est vraiment très compliqué de se déplacer aux Brenets pour des entraînements qui commencent à 17h00-17h30, avec le trafic et les bouchons. Aussi, la meilleure solution – en tout cas pour le Conseil communal – c'est le site du Communal.

Quatrième question : *ce lieu un brin excentré ne bénéficie pas des infrastructures nécessaires en termes d'éclairage et de vestiaires. Quels sont les investissements envisagés ?* Vous le savez, depuis très longtemps, nous avons des projets pour la rénovation des vestiaires au niveau du terrain de foot. Le projet que nous allons soumettre à la Commission des sports début novembre – qui sera un avant-projet – puis ensuite, bien sûr, devant votre Autorité au vu des montants en jeu, comprend le déplacement jusqu'au Communal des mâts d'éclairage qui sont actuellement au Ticino – les trois terrains du site du Communal auront ainsi l'éclairage – la création de nouveaux vestiaires, ainsi que la transformation du vestiaire actuel du FC Le Communal en buvette, voire la création, le projet n'étant pas encore tout à fait définitif.

Cinquième question : *pour le FC Ticino, qui va fêter ses 70 ans en 2025, pouvoir célébrer ce moment aux Marais serait assurément fort pour ce club familial qui s'engage pour proposer du sport populaire. La Commune peut-elle s'engager à tenter de repousser un départ des Marais à l'été 2025 ?* Ce que le Conseil communal peut faire, c'est s'engager à *mentionner* cette manifestation et son calendrier au futur acquéreur – qui n'est pas encore connu – et essayer de dialoguer avec lui pour trouver une entente. Nous ne pouvons pas nous engager davantage à ce stade. Par contre, ouvrir le dialogue et discuter, oui, nous allons le faire.

La sixième question concerne la buvette – *un déménagement de celle-ci semble hors de prix* – avec une remarque par rapport à la gestion de la buvette et des rentrées financières. Au niveau du site du Communal, le Service de l'urbanisme avait mandaté un ingénieur pour calculer le coût du déplacement de la buvette : il avait été estimé à Fr. 300'000.-, ce qui est très élevé. Comme je l'ai dit, un projet de buvette sera réalisé sur le site du Communal. Nous sommes

DU 20 MARS 2024

tout à fait conscients de l'importance d'une buvette pour l'activité sociale, ainsi que pour des rentrées financières indispensables aux clubs de foot.

Je crois avoir ainsi répondu à toutes les questions. En conclusion, la volonté du Conseil communal est de continuer de promouvoir ce sport au sein de notre commune et de traiter *tous* les clubs – pas seulement le football – sur le même pied d'égalité. Il faut rappeler que le football est générateur de lien social, si important de nos jours. Il favorise le sentiment d'appartenance et joue un rôle crucial dans le bien-être individuel et collectif. Il incarne aussi des valeurs fondamentales, telles que le travail d'équipe, la persévérance, le respect et la solidarité.

A la question du président, M. François Chopard, demandant à l'interpellateur s'il est satisfait de la réponse du Conseil communal, **M. Vivian Bologna** répond par l'affirmative.

UNE PAUSE DE 15 MINUTES EST ACCORDÉE.

24-902 – Motion de Mme Corinne Schaffner et Mme Evelyne Von Allmen, MM. William Buirette, Gaëtan Dubois, Alain Krebs, Michel Jequier, Gérard Pulfer, François Schaffner, Peter Spahr, Michel Rosselet, Philippe Zbinden (PLR) : « Des espaces de liberté pour les chiens »

Mme Corinne Schaffner, PLR : En préambule, et à des fins de transparence : nous sommes propriétaires de chiens et, de ce fait, côtoyons de nombreux autres propriétaires.

Tout comme l'être humain, le chien a besoin de contacts sociaux pour son équilibre. Avec une population canine de presque 900 individus et tout autant d'humains concernés, la création d'espaces de liberté pour les chiens dans la commune du Locle serait bien accueillie par la population.

Au-delà du fait que les communes sont responsables de mettre à disposition des lieux dans lesquels les chiens peuvent s'ébattre librement – comme cela est notamment demandé par la loi fédérale sur la protection des animaux – mettre à disposition des chiens et de leurs propriétaires des espaces de liberté pourrait participer à un meilleur vivre-ensemble. En effet, ces lieux permettraient aux chiens de se dépenser physiquement et de se sociabiliser, augmentant ainsi leur bien-être et participant possiblement à une réduction des problèmes de comportement.

Avec l'évolution de la société, le bien-être animal a pris de plus en plus d'importance, et la place du chien s'est modifiée : elle ne se limite plus au travail ou à la sphère strictement privée. Le chien est désormais un membre à part entière des familles et participe à toutes leurs activités, telles que des sorties au restaurant, en vacances, etc. Mettre à disposition de la population des espaces de liberté pour les chiens participerait donc également à l'attractivité résidentielle de la commune. Ils pourraient constituer des espaces de rencontre supplémentaires pour les citoyens et citoyennes de la commune, tout en facilitant leur quotidien, notamment lors des périodes d'interdiction de lâcher les chiens en forêt et dans les pâturages, à la belle saison.

Ces questionnements ont déjà été considérés par certaines communes du canton et d'ailleurs, qui y ont répondu de différentes façons. Il est maintenant temps que la commune du Locle s'intéresse à cette problématique, d'autant plus que les propriétaires de chiens paient une taxe annuelle de Fr. 120.- : celle-ci vise le bien-être des chiens, mais également une bonne cohabitation entre les propriétaires de chiens et le reste de la population, notamment par la mise à disposition de sacs à crottes, par exemple.

Le hasard du calendrier a voulu que je sois aujourd'hui en ville de Lausanne. Au hasard de ma balade, je suis passée devant un parc à chiens communal. J'ai donc pu discuter avec plusieurs personnes se rendant dans ce parc et chacune reconnaît l'avantage de ces lieux de rencontre et de liberté pour nos chiens.

M. Cyril Tissot, Les Verts : Dans un but de transparence : je suis aussi propriétaire de chien...
[Ndlr : rires de l'assemblée]

Quand les accords de positionnement stratégique avec le Canton ont désigné les Montagnes neuchâteloises comme « espaces de liberté et de création », le groupe des Verts n'imaginait pas que cela pouvait s'adresser aussi aux canidés de compagnie... Nous sommes cependant bien sûr sensibles à d'éventuelles mesures visant à améliorer la qualité de vie de ces animaux.

Toutefois, l'implantation d'espaces de liberté pour les chiens – nous garderons la *création* pour plus tard... – soulève, *a priori*, plusieurs problématiques :

- Où situer de tels espaces, qui doivent, par définition, être clôturés ? Cela semble difficile en zone urbaine et peu judicieux à côté des champs, sinon pour être utilisés deux mois et demi par année, lorsque les chiens doivent impérativement être tenus en laisse. Par ailleurs, si c'est en périphérie de la ville, cela nécessite vraisemblablement des places de parc à proximité.
- Pour faire sens, ces espaces doivent être de dimensions assez grandes, ce qui ne simplifie pas la recherche d'endroits appropriés.
- Les propriétaires de chiens sont malheureusement assez peu assidus à ramasser les crottes de leurs animaux. Dès lors, la concentration de déjections dans ces espaces de liberté peut fortement favoriser la transmission de maladies.
- La concentration de chiens dans un espace délimité favorise aussi les aboiements intempestifs pouvant incommoder le voisinage, ce que la loi sur les chiens – citée dans la motion – réprimande à son article 13.

Quant au financement de ces espaces, nous concédons qu'il semble effectivement y avoir de la marge entre les dépenses liées aux jardins et zones vertes et les revenus de la taxe sur les chiens, même après déduction du montant dû au Canton pour le fichier cantonal.

En dépit des réserves précédemment exprimées, le groupe des Verts ne s'opposera pas à cette motion, dans l'espoir que le Conseil communal puisse y apporter des réponses inventives : voilà où l'on retrouve les espaces de création...

Mme Anne-Catherine Frutschi Lancaster, PS : Vu que nous devons jouer la transparence... [Ndlr : rires de l'assemblée] je n'ai personnellement pas de chien, mais il y en a dans ma famille proche.

La motion « Des espaces de liberté pour les chiens » a étonnamment divisé le groupe socialiste, et chacun se prononcera librement quant à cette proposition.

Effectivement, selon la loi cantonale sur la faune sauvage, les chiens doivent être tenus en laisse dans et à proximité immédiate des forêts entre le 15 avril et le 30 juin, ceci afin de protéger les petits animaux sauvages, qui sont spécialement vulnérables à cette période.

Par contre, entre le 30 juin et le 15 avril, les propriétaires de chien sont tenus de garder leur animal en permanence sous contrôle, et un chien n'est, en aucun cas, autorisé à divaguer ou à courser le gibier. De ce fait, la liberté des chiens est assez relative, et promener son chien avec une longe permet de lui donner une grande liberté de mouvement, tout en évitant la perte de contrôle. Nous habitons d'ailleurs dans un environnement où l'accès à la nature est assez facile et mérite peut-être moins d'installations spécifiques, telles que des parcs à chiens qui se trouvent à Neuchâtel.

On peut également se poser la question de l'utilisation de ces espaces de liberté pour chiens : un espace de défoulement et de sociabilisation est très positif, par contre, un coin pour aller faire crotter son chien en évitant de trop marcher est beaucoup moins charmant.

Nous nous posons également la question du lieu où créer ce type d'espace, la Ville du Locle ne disposant pas de grands parcs urbains. Bref, pas de consensus pour le groupe socialiste : nous réservons notre décision.

M. Cyprien Baba, POP : « Le Locle, Qualité de vie » n'est pas un vain slogan.

La motion de Mme Corinne Schaffner et consorts, intitulée « Des espaces de liberté pour les chiens », illustre bien la nécessité de veiller au bien-être de notre population et, dans le cas d'espèce, des chiens perçus comme des êtres dotés de besoins fondamentaux.

DU 20 MARS 2024

De plus, cette motion a le mérite de nous rappeler à nos obligations, dont celle du respect des lois et règlements en vigueur. Vous l'aurez compris, la majorité des membres du POP l'acceptera.

Mme Sarah Favre, présidente du Conseil communal, directrice du Dicastère de la Jeunesse, des Institutions Parascolaires et de la Sécurité (DJIPS) : Le Conseil communal tient à remercier les différents groupes de leurs prises de position. Il a également trouvé cette motion intéressante et en remercie le groupe qui l'a déposée.

En effet, il n'existe pas encore de lieu sur le territoire communal pour que nos chiens puissent s'ébattre pendant les périodes d'interdiction.

Pour le Conseil communal, le fait de prélever dans les recettes de la taxe sur les chiens est une bonne idée : je profite de rappeler – cela a été dit aussi par le groupe PLR – qu'une grande partie de ces recettes est utilisée pour le vidage des poubelles à déjections et la mise à disposition des sacs à crottes, travail effectué par la Voirie.

L'Exécutif est prêt à étudier la possibilité de créer de tels espaces, ce qui permettra certainement de développer un nouvel élan d'attractivité pour ce bassin de population. Il sera compliqué de trouver un lieu qui puisse convenir à tout le monde, mais nous ferons au mieux. Le Conseil communal acceptera donc cette motion.

La parole n'étant plus demandée, le président, **M. François Chopard**, soumet au vote **la prise en considération de la motion 24-902**, laquelle est **acceptée par 30 voix contre 0 et 4 abstentions**.

24-903 – Motion de Mme Joëlle Eymann et Mmes Martine Sieber, Anne-Catherine Frutschi Lancaster, MM. Gérard Santschi, Pascal Wurz (PS) : « Piste cyclable et chemin de mobilité douce »

Mme Joëlle Eymann, PS : Je pense que la motion est claire. Je n'ai pas d'autre chose à ajouter, si ce n'est de dire qu'il est important pour notre ville de tendre vers une mobilité douce. Compte tenu, aujourd'hui, de la transition climatique et de la transition énergétique, il faudrait profiter de cette route existante. Il serait quand même dommage de la détruire et de recommencer à zéro, alors que tout est matériellement en place. Merci de prendre cela en compte.

Mme Céline Dupraz, POP : Le groupe POP a pris connaissance avec attention de la motion du groupe socialiste relative au maintien de l'aménagement pour la mobilité douce, mis en place par la Confédération dans le cadre du chantier de la future H20.

Cette motion n'a pas suscité de grandes discussions au sein de notre groupe. En effet, nous estimons que des voies dédiées à la mobilité douce ne sont qu'avantage pour une commune comme la nôtre. La structure qui a été mise en place provisoirement est particulièrement sécuritaire, et elle assure un confort certain pour ses utilisateurs et utilisatrices, du fait de la distance au trafic motorisé.

Ainsi, non seulement le POP est favorable à la pérennisation de la voie actuelle, mais il estime qu'elle mérite d'être développée davantage au sein de la zone urbanisée. Pour notre groupe, il s'agit là de l'essence même d'un Chemin des rencontres, à l'image des voies vertes rencontrées fréquemment chez nos voisins français. Vous l'aurez donc compris, nous accepterons la motion du groupe socialiste.

M. Romain Vermot, Les Verts : Bien évidemment, Les Verts accueillent avec plaisir la motion liée au Chemin des rencontres. Ce projet a toujours été soutenu par notre parti, mais les impossibilités techniques détaillées ces dernières années l'ont plongé dans l'oubli. Du moins, jusqu'à la mise en place, par l'OFROU, de ce contournement cyclopedestre.

La question soulevée dans le texte est pertinente et mérite un approfondissement. Si nos souvenirs sont bons, le projet H20 comprenait déjà une voie verte le long du Crêt-du-Loche. Garder ce chemin fraîchement aménagé soulèvera un certain nombre d'interrogations, ne serait-ce que par rapport aux différents propriétaires des terrains ou aux surfaces agricoles impactées.

Si nous visons la fin des travaux de contournement, nous disposons encore de temps pour mettre au point ce concept. Néanmoins, au vu des acteurs concernés, il est important de ne pas trop traîner. Les Verts accepteront évidemment la motion.

M. Gaëtan Dubois, PLR : Il est indéniable que les aménagements provisoires installés par la Confédération sont très appréciés et constituent le dernier maillon de la chaîne entre Le Locle et La Chaux-de-Fonds en termes de mobilité douce. Il serait triste de le voir disparaître à la fin des travaux.

Néanmoins, n'oublions pas que le terrain sur lequel est construit le chemin appartient à un privé, qui l'utilise pour son travail. Il faudra donc veiller à ce que la cohabitation se passe bien.

La problématique a aussi été évoquée en commission, où il est apparu que l'OFROU compte remettre le terrain en état, c'est-à-dire avec de la caillasse. Il sera donc difficile de discuter par rapport à cela avec l'OFROU, qui a des exigences différentes.

DU 20 MARS 2024

Le sujet est même remonté au Grand Conseil : c'est de là qu'émane la motion. Ceci montre bien que peu d'éléments concrets sont aux mains de la Commune, puisque c'est le Grand Conseil qui va s'occuper de la demande.

Néanmoins, malgré tous ces points et les difficultés qui semblent se dresser face au maintien de ce chemin et piste cyclable au Crêt-du-Loche, le groupe PLR acceptera tout de même cette motion. En effet, elle comporte quand même des enjeux intéressants en termes de mobilité douce.

M. Philippe Rouault, directeur du Dicastère de l'Urbanisme, de la Mobilité, de l'Agglomération et de la Santé (DUMAS) : Je remercie l'auteur de la motion 24-903, « Piste cyclable et chemin de mobilité douce ».

Comme vous le savez, ce bout de Chemin des rencontres est fortement apprécié de tous les cyclistes et piétons. Depuis qu'il a été créé, nous voyons de nombreuses personnes l'emprunter. Merci à l'OFROU d'avoir effectué ces travaux et créé ce chemin au moins pour ces dix prochaines années.

Du côté du Col-des-Roches, il y aura également un chemin le long du Bied. Aussi, actuellement, le Conseil communal travaille pour relier ces deux points par un trajet sécurisé pour les vélos et les piétons. Cela permettra au Chemin des rencontres d'assurer une fluidité depuis la gare de La Chaux-de-Fonds jusqu'au Col-des-Roches.

Je voudrais remercier les motionnaires, car il est vrai que le maintien de ce chemin – qui est vraiment très joli – est un sujet dont nous avons déjà discuté lors des rencontres que nous avons eues, tant avec l'OFROU qu'avec la Ville de La Chaux-de-Fonds.

Toutefois, il y a deux problèmes qui sont des écueils difficiles à franchir. Premièrement, il s'agit d'une propriété privée, et il existe un accord entre l'OFROU et le propriétaire. Cet accord s'éteint à la fin des travaux et devra donc être revu.

Le deuxième écueil, c'est qu'il s'agit d'un chemin historique protégé. Il fait partie de l'inventaire des voies de communication historiques de la Suisse. Aussi, nous ne pouvons pas le goudronner, sauf exception, et l'OFROU s'est engagé à enlever le goudron une fois que les travaux seront finis. Il faudra donc revenir sur cette décision, ce qui ne sera peut-être pas très simple.

Cela dit, le Conseil communal soutient cette motion et mettra toute son énergie pour que ce chemin soit maintenu.

La parole n'étant plus demandée, le président, **M. François Chopard**, soumet au vote **la prise en considération de la motion 24-903**, laquelle est **acceptée par 33 voix contre 1**.

**24-904 – Motion de M. Vivian Bologna et MM. Hans-Peter Renk, Cyprien Baba (POP) :
« Pour une meilleure sécurité des piétons »**

M. Vivian Bologna, POP : Je ne vais pas faire long, vous avez pu lire le développement. Il faut juste rappeler qu'en Suisse, plus de la moitié des passages piétons sont jugés insatisfaisants. On sait aussi qu'ils donnent un faux sentiment de sécurité.

Néanmoins, la motion ne s'en tient pas qu'aux passages cloutés, mais demande une cartographie de la dangerosité des croisements ou passages piétons dans notre commune, en priorité aux abords des écoles, avec un plan d'action en fonction de l'urgence constatée.

Je reviens brièvement sur le deuxième exemple évoqué au croisement de la rue Daniel-Jeanrichard et rue Andrié : à voir les réactions de certains enfants ou de certains parents qui s'engagent sur la chaussée, il semble y avoir un flou quant à la compréhension de cet espace – près de chez Frutiger – qui ressemble à un trottoir continu sans en être un. A moins que j'aie mal compris. Une clarification s'impose à cet endroit.

Mme Caroline Erard, Les Verts : Les Verts vont évidemment accepter cette motion. Nous ne voulons pas dire qu'il y a un problème structurel de sécurité au Locle, pas du tout. Néanmoins, plusieurs endroits sont quand même problématiques.

Dans notre groupe, nous avons relevé quelques soucis que nous voulions apporter en Commission de l'urbanisme. Toutefois, ces dernières années, la commission a été extrêmement chargée par tout le travail sur le PAL ou par d'autres urgences. Cela n'a donc pas été porté à l'ordre du jour. Aussi, nous remercions le POP d'avoir déposé cette motion.

Nous pourrions peut-être proposer, en plus, qu'un document participatif soit mis sur ECHO pour ce genre de choses. Il existe aujourd'hui des documents numériques partagés : cela permettrait à certains membres de la commission ou du Conseil général de transmettre une photo ou un problème structurel en lien avec cette thématique.

Le grand problème que nous avons remarqué, par rapport à la sécurité des piétons – pour abonder dans le sens du POP – se situe vers l'arrêt de bus de la rue du Midi. Le bus est pris par un grand nombre d'élèves, qui sortent de l'école secondaire ou du Tech, ainsi que par d'autres personnes. Puisqu'il n'y a pas de trottoir, les jeunes doivent passer sur la route pour contourner la propriété du garage Fifaj, où des voitures sont parkées. Il n'y a pas d'autre possibilité que de passer sur la route, juste à la sortie du giratoire, là où les conducteurs accélèrent du fait qu'il n'y a personne sur le passage piéton. Il y a vraiment là un gros problème que nous voulions profiter de relever.

De plus, certains passages piétons – à la rue Gérardmer, notamment – se trouvent juste après un arrêt de bus. Aux heures de pointe, il y a toujours des véhicules extrêmement pressés qui dépassent les bus, sans forcément voir qu'un passage piéton se trouve juste après.

Cela nous semble vraiment être une bonne idée et utile de pouvoir cartographier et relever tous les problèmes et les soucis que l'on pourrait rencontrer au niveau de la sécurité des piétons.

Mme Anne-Catherine Frutschi Lancaster, PS : Nous avons trouvé très utile et intéressante cette motion concernant la sécurité des piétons. Elle a notre total soutien.

Il est à noter que, pour mieux signaler les passages piétons, dans certains autres pays européens, des feux clignotants sont installés en plus du marquage au sol. Cela permet une meilleure visibilité pour les automobilistes : les feux en hauteur sont toujours visibles, même si des voitures sont parkées à proximité du passage. Pour les cas difficiles, on peut aussi

évoquer la possibilité de surélever la chaussée ou de passer à une limitation à 30 km/h dans les zones où cela est possible.

Concernant la problématique des trottoirs continus, nous sommes tout à fait d'accord qu'ils sont compliqué à comprendre et difficiles à distinguer pour les automobilistes qui ne sont pas de la région. Ils sont une source de danger. Peut-être pourrions-nous ajouter une signalisation complémentaire ?

Finalement, une petite question à l'attention du motionnaire : nous n'avons pas tout à fait compris de quel passage piéton parlait la motion : est-ce celui sur la rue du Marais entre Nivarox et Unia ou celui sur la rue Girardet, près de l'arrêt de bus « Croisette ». Merci d'avance pour les éclaircissements.

M. Gaëtan Dubois, PLR : Le groupe PLR partage les observations faites par le POP. Il est clair que la sécurité des piétons est importante. Néanmoins, le PLR a le sentiment que cette motion enfonce des portes ouvertes, puisque cette problématique sera certainement traitée dans le PAL, où plusieurs plans de mobilité – qu'elle soit douce ou piétonne – sont déjà commandés. Une interpellation aurait peut-être constitué une meilleure forme pour remonter ces cas particulièrement problématiques.

Néanmoins, le PLR acceptera tout de même la motion, tout en sachant qu'elle risque bien d'être classée dès la présentation du PAL, qui aura certainement lieu encore ce premier semestre. A voir ce que dit toutefois le Conseil communal.

M. Vivian Bologna, POP : Pour répondre au groupe socialiste : dans le premier exemple, il s'agit bien du passage piétons sur la rue Girardet, près de chez Nivarox et arrêts de bus « Croisette ».

Mme Sarah Favre, présidente du Conseil communal, directrice du Dicastère de la Jeunesse, des Institutions Parascolaires et de la Sécurité (DJIPS) : Le Conseil communal remercie le groupe POP du dépôt de cette motion.

Pour faire suite à l'intervention des Verts, il est à noter que les problèmes de sécurité publique peuvent aussi être traités au sein de la Commission de circulation, chose qui n'a pas été relevée.

Je rappelle que les problèmes de sécurité qui sont remontés au Conseil communal ou à la Sécurité publique sont analysés et corrigés quand c'est nécessaire. Ainsi, à la suite de cette motion, les clarifications seront faites rapidement aux deux endroits mentionnés.

Je tiens aussi à préciser que la Commune répond aux normes en vigueur. Des analyses sont en cours dans le cadre du nouveau plan d'aménagement local, également concernant ces problématiques. De plus, je peux vous informer que le Service de l'urbanisme – avec l'appui de l'ATE – travaille sur un plan de mobilité scolaire. Cela touchera donc principalement nos collègues, et nous pourrions apporter des modifications et augmenter la sécurité des piétons. Toutes ces analyses permettront de cartographier les endroits dangereux de notre commune. Le Conseil communal acceptera donc cette motion.

La parole n'étant plus demandée, le président, **M. François Chopard**, soumet au vote **la prise en considération de la motion 24-904**, laquelle est **acceptée à l'unanimité**.

24-905 – Motion de Mme Caroline Erard et Mmes Priscille Hösli, Ornella Galvani, MM. Romain Vermot, Joël Galvani, Cyril Tissot (Les Verts) : « Tire-fesses »

Mme Caroline Erard, Les Verts : Pour jouer la transparence : j'ai un vélo... [Ndlr : rires de l'assemblée]

C'est peut-être une idée fantasque, mais je pense que c'est une idée fantasque à soutenir – ou « qui ne mange pas de foin » – parce que nous ne votons pas un budget, mais l'étude d'un projet.

Par rapport à cette idée, il m'a été dit : « Ta motion, elle va faire sourire... » Eh bien, tant mieux : je crois que nous nous trouvons dans un moment de la vie où l'on a besoin de sourire. Il y a beaucoup d'autres choses qui nous font pleurer ou qui nous font peur, et je pense qu'il faut aller de l'avant avec une motion qui fait sourire !

On m'a aussi dit : « Je ne vois pas à quoi ça sert... Il y a deux sortes de cyclistes : les cyclistes sportifs, qui n'ont pas besoin de tire-fesses, et les cyclistes de e-VTT qui n'en ont pas besoin non plus ». Je pense toutefois qu'il est grand temps de sortir de cette idée binaire de la vie. En Hollande, par exemple, ou dans les pays du Nord, il y a bien plus que deux sortes de cyclistes, puisque tout le monde fait du vélo. Ou presque tout le monde. Pourquoi en Hollande ? Parce que c'est plat, bien sûr. C'est plus facile.

Alors, comment *égaliser* notre paysage ? Peut-être cette idée égalise-t-elle notre paysage... Pour la plupart des habitants du Locle, ce n'est pas très compliqué de se déplacer au Locle à vélo. Pour la plupart des habitants de La Chaux-de-Fonds, ce n'est pas très compliqué de se déplacer à La Chaux-de-Fonds à vélo.

Il n'y a pas un chemin énorme à parcourir entre La Chaux-de-Fonds et Le Locle. Par contre, pour monter depuis Le Locle jusqu'à La Chaux-de-Fonds, il y a le Crêt-du-Locle. J'ai entendu énormément de monde me dire : « J'ai envie d'aller à La Chaux-de-Fonds à vélo, j'ai envie d'aller au travail à vélo, mais cette montée du Crêt, je l'ai faite une fois... et c'est bon ! »

Alors, bien sûr, il y a maintenant le Chemin des rencontres. Toutefois, bien qu'il soit « joli » et sécurisé, il double le temps de parcours et la montée par rapport à la route traditionnelle : pour prendre le Chemin des rencontres, il faut monter un peu plus d'un tiers de la route du Crêt, ensuite redescendre autant que l'on est monté, puis recommencer cette montée pour aller tourner dans le terrain. C'est super joli, c'est hyper joli pour le touriste, mais celui qui veut aller au travail à vélo tous les jours a-t-il vraiment envie de passer par monts et par vaux ? C'est pareil en voiture, comme pour les piétons. Cela permet ainsi de faire une ligne droite depuis Le Locle jusqu'à La Chaux-de-Fonds et de compenser cette pente.

On peut faire le lien avec la motion du PLR concernant les panneaux solaires ou avec ce qu'a dit le groupe socialiste, également par rapport aux panneaux solaires sur les autoroutes : on veut couvrir les autoroutes de panneaux solaires, donc pourquoi ne pas couvrir une piste cyclable de panneaux solaires ? Je pense que c'est quelque chose de réalisable. Cette électricité pourrait tout à fait être utilisée pour faire fonctionner l'une ou l'autre de ces machines que l'on choisirait.

M. Nicolas Aubert, PLR : L'intervention du groupe PLR se fera à deux voix – pour ne pas dire en tandem – avec Alain Krebs, qui reprendra l'aspect technique de la motion déposée.

A lire la motion, rien ne semble trop beau pour le vélo et rien ne saurait s'opposer à satisfaire tous les caprices de la petite reine. Alors qu'il existe le train pour les cyclistes qui ne souhaiteraient pas s'attaquer à ce que les motionnaires décrivent comme un col de première catégorie susceptible d'effrayer les mollets les plus affûtés, et que cette classe de cyclistes est

désormais munie d'une assistance électrique disponible même sur certains vélos en libre-service, créer un remonte-pente à l'endroit où la piste cyclable permet de sortir de la cuvette du Locle de la manière la plus économe en sueur ne répond à aucun besoin raisonnable.

L'objet de la motion paraît à tel point loufoque – pour ne pas dire *cucul*, en matière de tire-fesses – que bon nombre de ses lecteurs ont dû se demander si elle n'était pas annonciatrice d'un premier avril prématuré. A longueur d'année, nous entendons les écologistes de tout poil critiquer vertement – comment pourrait-il en aller différemment ? – les installations de remontées mécaniques dénaturant le paysage et consommatrices d'énergie. Comment ces gardiens de nos fraîches nuits et verts pâturages peuvent-ils considérer que ces mêmes installations deviennent subitement vertueuses lorsque des cyclistes en sont les destinataires ?

Sans même évoquer les coûts en infrastructures et personnel engendrés par la construction et l'exploitation d'une telle installation – qui sont totalement rédhibitoires en période de recherches d'économies – le PLR considère que le cycle doit continuer de véhiculer toutes les vertus liées à la mobilité douce sans devenir, à son tour, une source de pollution et de désagréments.

Le groupe PLR s'opposera donc à cette motion, qui n'aura eu le mérite d'exister que par les sourires qu'elle aura pu engendrer.

M. Alain Krebs, PLR : N'ayant pas les qualités oratoires de mes deux préopinants, je vais en rester à des constatations purement techniques. Etant ingénieur, ce projet a eu au moins le mérite d'éveiller mon attention et mon intérêt par rapport à sa faisabilité.

J'ai passé du temps sur internet pour essayer de trouver différents exemples. Les motionnaires nous disent que, depuis quelques années, des remonte-pentes pour vélos se développent en Europe et dans le monde. Le seul remonte-pente que j'ai trouvé est celui de la photo, à Trondheim, qui a inspiré, en particulier, des Verts du côté de Lucerne, qui voulaient faire un peu la même chose. Je n'ai pas trouvé d'autres exemples. Je ne fais donc que lire ce que j'ai réussi à trouver sur Internet.

Un article du Blick du 29 septembre 2022 relate ce qui s'est passé avec le projet des Verts, je cite, « coûteux et nécessitant beaucoup d'entretien ». Cet article cite les avis d'habitants de Trondheim : « Pourtant, certains habitants de Trondheim ne sont pas très enthousiastes à l'égard de leur rampe. L'entretien est un défi. (...) » On lit un peu plus loin : « L'ascenseur actuel a dû déjà être changé deux fois. L'été dernier, il a dû être entretenu pas moins de 32 fois pendant la saison de juillet à octobre, soit, en moyenne, deux fois par semaine. (...) Chaque année, l'ascenseur coûte environ 300'000 couronnes norvégiennes, soit près de Fr. 30'000.-. »

Je n'irai pas forcément plus loin dans le débat. Juste vous dire que c'est un ascenseur d'une longueur de 130 m et que, pour nous, j'imagine qu'il faudrait bien un ascenseur de 700-800 m, voire peut-être 1 km, selon où seraient fixés les points de départ et d'arrivée. Ce sont des chiffres, à vous d'en faire ce que vous voulez dans votre réflexion. En ce qui me concerne, j'en resterai là.

Mme Martine Sieber, PS : Je me fais la porte-parole de Stéphane Reichen qui est absent ce soir, et dont je me permets de lire l'intervention.

Nous saluons l'initiative du groupe des Verts, qui vise à promouvoir la mobilité douce et à augmenter l'utilisation des vélos dans la circulation, en lien avec le programme « Neuchâtel mobilité 2030 ».

Cependant, il est important de reconnaître les défis pratiques et financiers que représente la mise en place d'un tel système pour la montée du Crêt. Bien que l'idée soit louable, il semble que la réalisation de ce projet nécessite une planification approfondie et une prise en considération des alternatives pour ceux qui ne peuvent pas utiliser de vélo électrique.

En attendant, il pourrait être judicieux de concentrer les efforts sur l'amélioration des infrastructures existantes, ainsi que sur des solutions intermédiaires qui bénéficieraient à tous les usagers de la route, comme le demande notre motion concernant la pérennisation de l'aménagement provisoire de la piste cyclable du Crêt-du-Loche.

Si l'idée d'un remonte-pente à vélos – comme l'a concrétisée la Ville de Trondheim – nous paraît être un excellent moyen pour de courts trajets en ligne droite, cette solution ne nous paraît pas être possible à utiliser dans la configuration de la piste cyclable que l'on souhaite pérenniser entre le Crêt-du-Loche et notre ville. Néanmoins, cette idée pourrait voir le jour dans les pentes plus abruptes du village des Brenets ou pour les montées du Communal ou sur les Monts.

En ce qui concerne le téléski à vélos, celui-ci demande une maîtrise de son engin et doit être surveillé et supervisé par un opérateur. Ceci ne nous paraît pas pouvoir être mis en place pour ce cas précis. Cependant, pourquoi ne pas réfléchir à un téléski à vélos sur le site de Sommartel, qui pourrait permettre à cette installation d'être utilisée lors des beaux jours ?

La création d'un Bikepark à cet endroit – comme cela avait été réalisé avec le téléski de Valbirse – dans le Jura bernois, pourrait donner de la vie à cette installation, laquelle reste malheureusement fermée depuis quelques hivers, faute de neige. Le groupe socialiste reviendra avec une proposition lors d'une prochaine séance.

Même s'il doute de la faisabilité de ce projet pour la montée du Crêt, le groupe socialiste soutiendra tout de même la motion : vu sous un angle plus large, elle permet de s'interroger sur le problème général de la topographie de notre commune en lien avec la mobilité douce.

Mme Anne-Lise Debets, POP : Le groupe POP est favorable à la motion du groupe des Verts, qui nous a en effet fait sourire, mais qui, en définitive, si nous faisons l'effort d'en faire plus qu'une lecture rapide et simpliste, vise à améliorer la mobilité douce entre les villes du Loche et de La Chaux-de-Fonds.

En effet, la proposition de construire un remonte-pente pour vélos entre nos deux villes pourrait encourager davantage de personnes à opter pour le vélo comme mode de déplacement quotidien. Ceci en constituant une promotion remarquable pour le vélo en tant que moyen de transport alternatif viable, permettant aux cyclistes de surmonter les pentes raides avec facilité et élégance.

Cependant, n'oublions pas les défis potentiels auxquels nous pourrions être confrontés. La construction et l'entretien d'un remonte-pente nécessiteraient des investissements financiers considérables, sans parler des implications environnementales et logistiques, également au niveau de la mobilisation du personnel communal, notamment en période de neige. De plus, il est important de ne pas perdre de vue l'objectif principal : encourager les déplacements à vélo. Si le remonte-pente devient simplement un gadget coûteux et peu utilisé, nous risquons de passer à côté de l'essentiel.

Nous souhaiterions donc un léger rétropédalage, en entreprenant, en premier lieu, une analyse approfondie de la viabilité du projet et de sa plus-value, ainsi qu'une budgétisation détaillée des coûts associés, avant une analyse de réalisation axée uniquement sur le remonte-pente, telle que demandée initialement par les Verts. Cette approche rigoureuse garantira une prise de décision éclairée et responsable.

En ce qui concerne l'utilité de cette infrastructure pour les personnes qui ne peuvent pas se permettre de s'acheter un vélo électrique, nous saluons la sensibilité des Verts à inclure les besoins de l'ensemble de la communauté. Cependant, nous remettons en question le fait que le remonte-pente soit réellement la solution optimale et économiquement viable pour permettre à ces personnes d'accéder à la mobilité douce.

Aussi, nous aimerions voir des propositions alternatives de la part du Conseil communal, qui permettraient, effectivement, à toute la communauté de pouvoir utiliser un vélo sans que cela nécessite un exploit digne d'Hercule pour monter cette pente, quel que soit le type de cyclistes que nous sommes. Ces alternatives pourraient inclure des mesures telles que des subventions à l'achat ou des aides aux coûts d'entretien. Une promotion accrue de notre flotte de vélos électriques en libre-service serait aussi une piste.

En définitive, nous estimons qu'une approche mesurée, diversifiée et inclusive serait essentielle pour répondre aux besoins de mobilité de tous les habitants et habitantes de notre région. Néanmoins, nous ne nous opposerons pas à cette roue de l'innovation tournant du côté du groupe des Verts.

M. Philippe Rouault, directeur du Dicastère de l'Urbanisme, de la Mobilité, de l'Agglomération et de la Santé (DUMAS) : Je remercie les auteurs de cette motion « Tire-fesses ». Je souhaite d'abord commencer par vous remercier d'avoir déposé, ce soir, trois motions qui touchent la mobilité douce. C'est peut-être une première au sein du Conseil général. On sent que le vent tourne et qu'un air de changement souffle au sein de notre commune, ce que j'approuve complètement. Pour être clair, je dois dire que je suis aussi propriétaire de vélo, et je suis cycliste.

Cette motion pose également une question concernant le plan de mobilité douce demandé par une précédente motion déposée en 2022 : « Qu'en est-il de ce plan ? En ville du Locle, concrètement, il nous semble que rien n'a encore été fait. »

En réponse à cette question, je peux vous dire que le plan d'aménagement local, qui a été déposé au mois de juin, contient plusieurs dossiers, dont un s'intitule « Plan directeur des chemins pour piétons » et un autre « Volet mobilité et plan directeur des mobilités ». Le premier détaille tous les chemins existants et ceux que l'on pourrait développer sur notre commune. Le deuxième traite de tout ce qui touche à la mobilité : les transports publics et le transport individuel motorisé, bien sûr, mais aussi les chemins piétons et les pistes cyclables. Quand nous vous demanderons d'approuver ce plan d'aménagement – avant fin mai, nous l'espérons – je pense que cette motion pourra être levée.

Quant au contenu de la motion « Tire-fesses », je suis tombé sur une citation de M. Pierre Dac, dont je vous fais part : « Il est idiot de monter une côte à bicyclette quand il suffit de se retourner pour la descendre. » Je l'ai trouvée excellente ! [Ndlr : rires de l'assemblée]

Il est vrai que cette motion m'a aussi fait un peu sourire. Néanmoins, même en souriant, le Conseil communal l'a étudiée. Sans vouloir classer les cyclistes en deux groupes binaires – ceux qui ont un vélo électrique et ceux qui n'en ont pas – il y a de fortes chances que, dans 10 ans, beaucoup de cyclistes soient propriétaires d'un vélo électrique, ou que ce soit des sportifs qui n'ont pas besoin de vélo électrique.

De plus, il est vrai que le coût de cette réalisation nous semble un peu démesuré par rapport au petit nombre de personnes qui pourront l'utiliser. Le Conseil communal n'est donc pas favorable à l'acceptation de cette motion.

M. Gaëtan Dubois, PLR : Je voudrais juste rappeler que, grâce au POP, notre Conseil communal travaille seulement à 60 %. Dès lors, le charger de tels projets – par courtoisie, j'ai

DU 20 MARS 2024

un peu l'impression – revient quand même à se tirer une belle balle dans le pied, ce qui n'est pas très commode pour la pratique du vélo... J'espère donc que le bon sens et la responsabilité évoqués précédemment ramènera à la raison une partie de cet hémicycle, car cela ne me fait plus trop sourire...

La parole n'étant plus demandée, le président, **M. François Chopard**, soumet au vote **la prise en considération de la motion 24-905**, laquelle est **acceptée** par **16 voix contre 14 et 4 abstentions**.

24-1001 – Question de Mme Anne-Catherine Frutschi Lancaster et Mmes Joëlle Eymann, Martine Sieber, MM. Stéphane Reichen, Gérard Santschi, Pascal Wurz (PS) : « Mise en conformité des arrêts de transports publics »

M. Philippe Rouault, directeur du Dicastère de l'Urbanisme, de la Mobilité, de l'Agglomération et de la Santé (DUMAS) : Merci pour cette question. C'est suite à une pétition déposée en 2004, qu'une loi sur l'égalité pour les personnes handicapées a été adoptée, notamment pour l'accès aux transports publics.

L'échéance pour la mise en conformité des arrêts de bus était fixée au 31 décembre 2023. Toutefois, comme de nombreuses communes en Suisse, nous n'avons pas réussi à mettre aux normes tous nos arrêts.

Actuellement, nous avons 143 arrêts de transports publics, dont 79 ont été mis aux normes. Par contre, 64 arrêts ne le sont pas encore, ceci pour différentes raisons :

- 16 arrêts se trouvent hors de la zone urbaine, où les taux de fréquentation sont très faibles : il ne semble pas utile de les mettre aux normes LHand.
- 5 arrêts se trouvent sur des parcelles privées, qui appartiennent à TransN et aux CFF, au Col-des-Roches.
- 13 arrêts sont concernés par des zones de chantier de la N20, et seront mis aux normes rapidement, ou certains sont prévus, comme sur la route du Midi ou la Jaluse.
- 4 arrêts seront probablement supprimés lors des travaux de réaménagement au niveau des plans directeurs de mobilité, en particulier parce que nous allons remplacer les boucles par des trajets aller-retour pour éviter des longueurs dans les trajets. Ils ne seront donc pas mis aux normes.
- La suppression de 4 autres arrêts sera proposée sur la ligne 341 : ils sont compliqués à mettre en conformité, vu le peu d'espace disponible et la proximité des autres arrêts.
- 1 arrêt est en réserve en cas de remplacement de la ligne de train par un bus.
- 21 arrêts sont à l'étude chez Transitec pour leur mise en conformité à court terme.

La séance est levée à 21h45.

Le secrétaire-rédacteur,
P. Martinelli

Le président,
F. Chopard

La secrétaire,
S. Zaslowski